



Contrat local de santé 2023-2027

Communauté de communes Vendeuve-Soulaines

PROPOS PRELIMINAIRES

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique précise que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Outil souple et modulable, le CLS permet la rencontre du projet porté par l'ARS et des politiques des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'article L.1434-2 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L.1434-10 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la lettre-circulaire interministérielle DGS/DIV/DP1 n°2009-68 du 20 janvier 2009 relative à la consolidation des dynamiques territoriales de santé au sein des contrats urbains de cohésion sociale et à la préparation de la mise en place des contrats locaux de santé ;

Vu l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG/2018/2103 du 18 juin 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;

Vu le quatrième du paragraphe 3 du Projet de Santé de la Région Grand Est ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté de Venduvre Soulaines 2021-072 du 22 avril 2021 approuvant l'engagement dans l'élaboration du Contrat Local de Santé ;

REMERCIEMENTS

Pour aller plus loin dans sa politique d'action sociale et de santé, la Communauté de Communes de Vendevre-Soulaines a souhaité engager une démarche de Contrat local de santé (CLS) avec l'Agence régionale de santé (ARS) de Grand Est.

La phase préliminaire de diagnostic local de santé a permis de confirmer les enjeux en matière de santé sur le territoire, notamment d'accès aux soins.

La mise en place de ce Contrat Local de Santé pour la période 2023 – 2027 va permettre de favoriser la coordination et l'interconnaissance entre les acteurs, de mettre en place des actions en faveur de la démographie médicale et paramédicale, mais aussi d'agir pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap.

La Communauté de communes Vendevre-Soulaines en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Grand Est remercie :

- L'ensemble des élus, des acteurs locaux et des habitants pour leur contribution et leur participation au diagnostic local de santé et aux groupes de travail ;
- Les professionnels de santé du territoire pour leur implication dans la démarche ;
- La délégation de l'Aube de l'Agence Régionale de Santé pour son accompagnement technique tout au long de l'élaboration du programme ;
- L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé Grand Est pour son appui méthodologique tout au long de la démarche.

SOMMAIRE

PROPOS PRELIMINAIRES

REMERCIEMENTS	1
SOMMAIRE	2
PREAMBULE.....	3
Article I. CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	5
Article 1.01 Présentation du territoire	5
Article 1.02 Synthèse du diagnostic local de santé.....	7
Article 1.03 Elaboration du contrat local de santé	11
Article 1.04 Enjeux sanitaires et sociaux.....	12
Article 1.05 La coordination des différentes politiques de santé.....	13
Article II. CHAMPS D'APPLICATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	22
Article 2.01 Le territoire.....	22
Article 2.02 Les signataires et les partenaires au contrat local de santé.....	22
Article 2.03 Les engagements des signataires	22
Article III. PRIORITES D' ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	24
Article 3.01 Les axes prioritaires, les objectifs et les actions.....	24
Article IV. MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	28
Article 4.01 Les instances de gouvernance.....	28
Article 4.02 Le comité de pilotage	28
Article 4.03 Le comité technique	29
Article 4.04 Les groupes de travail thématiques	30
Article 4.05 L'équipe projet et coordonnateur du contrat local de santé.....	30
Article V. SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE.....	32
Article 5.01 Durée du contrat local de santé.....	32
Article 5.02 Le suivi de mise en œuvre du contrat local de santé	32
Article 5.03 L'évaluation du contrat local de santé	32
Article VI. MODALITES DE REVISION ET FIN DU CONTRAT LOCAL DE SANTE.....	33
Article 6.01 La révision du contrat local de santé.....	33
Article 6.02 La fin du contrat local de santé	33
Article 6.03 La résiliation du contrat local de santé	33
Article 6.04 L'impossibilité d'exécuter ses engagements de la part des signataires.....	33
Article VII. SIGNATAIRES.....	34
ANNEXE 1 : FICHES-ACTIONS.....	35
SYNTHESE DU PROGRAMME D'ACTION PAR PORTEUR	143
PARTENAIRES DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	145
DOCUMENT ANNEXE : DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE	

PREAMBULE

Si la protection de la santé est un droit fondamental protégé constitutionnellement et législativement, elle est aussi reconnue internationalement depuis la Constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), adoptée le 22 juillet 1946 et signée par les représentants de 61 Etats, dont la France. L'OMS définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Ainsi, la santé s'inscrit dans une perception large, englobant tous les facteurs pouvant de près ou de loin en permettre sa protection. C'est en ce sens que la Charte d'Ottawa, adoptée le 21 novembre 1986, fait de la promotion de la santé un point clef dans la politique internationale en santé. Elle détermine la promotion de la santé comme le moyen de « *donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter.* »

De plus, l'article L.1110-1 du Code de la Santé Publique accorde à la population un rôle. En effet, il dispose que « *les autorités sanitaires contribuent, avec les usagers, à développer la prévention, garantir l'égal accès de chaque personne aux soins nécessités par son état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible* ».

C'est dans ce cadre que sont venus s'inscrire les Contrats Locaux de Santé (CLS).

L'instauration des CLS dans notre système de santé s'est faite par la loi 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Le CLS est le résultat d'une double dynamique : d'une part c'est un levier de mise en œuvre du Projet Régional de Santé, piloté par l'Agence Régionale de Santé du Grand Est - d'autre part c'est un outil de coopération des acteurs du territoire pour définir et mettre en œuvre une politique de santé locale. La Communauté de communes Vendevre-Soulaines est la structure porteuse du CLS. Enfin, les partenaires du CLS apportent un soutien à la construction de ce contrat et à sa mise en œuvre.

Le CLS est un outil innovant, porté conjointement par la Communauté de Communes Vendevre-Soulaines et l'ARS, qui permet de répondre au plus près aux besoins sanitaires et sociaux des populations d'un territoire afin de pallier aux inégalités territoriales en santé. Il vise à amplifier la dynamique de projet en matière de santé portée par les acteurs du territoire. Les enjeux du CLS sont les suivants :

- La lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé ;
- La déclinaison des politiques de santé nationales et régionales sur les territoires ;
- La mise en cohérence des leviers et des acteurs autour de priorités définies collectivement ;
- L'amélioration de la coordination entre les champs sanitaires, médico-sociaux, sociaux, la prévention et la santé environnementale.

Concrètement, le CLS résulte d'un travail de coopération entre l'Agence Régionale de Santé du Grand Est et la Communauté de communes Vendevre-Soulaines. Les partenaires du CLS, sans en être

signataire, apportent un soutien à la construction de ce contrat et dans la définition et l'élaboration de ses enjeux.

De ce fait, le CLS participe à la coordination des différentes politiques de santé des acteurs.

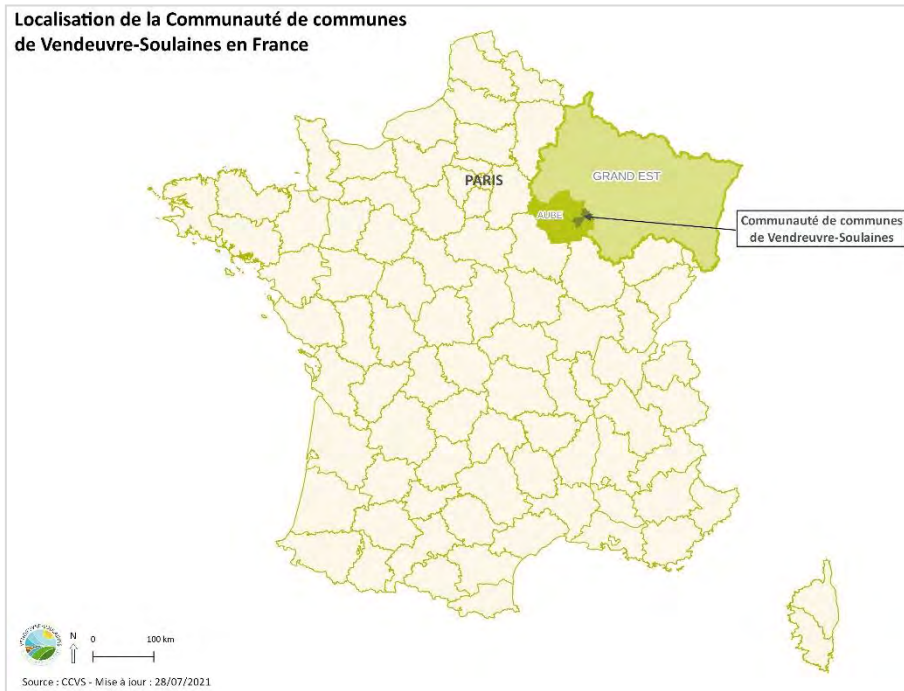
Le programme d'actions du CLS a été élaboré à partir des besoins qualitatifs et quantitatifs établis par le Diagnostic Local de Santé (DLS). Ce DLS a permis de dresser un état des lieux, d'analyser les problématiques de santé du territoire et leurs besoins, et d'aider à la définition des priorités territoriales de santé.

Les actions définies à partir du DLS sont en adéquation avec les projets prioritaires de l'ARS Grand Est définis dans le projet Régional de santé, dit « Transformation de l'organisation de l'offre de santé ».

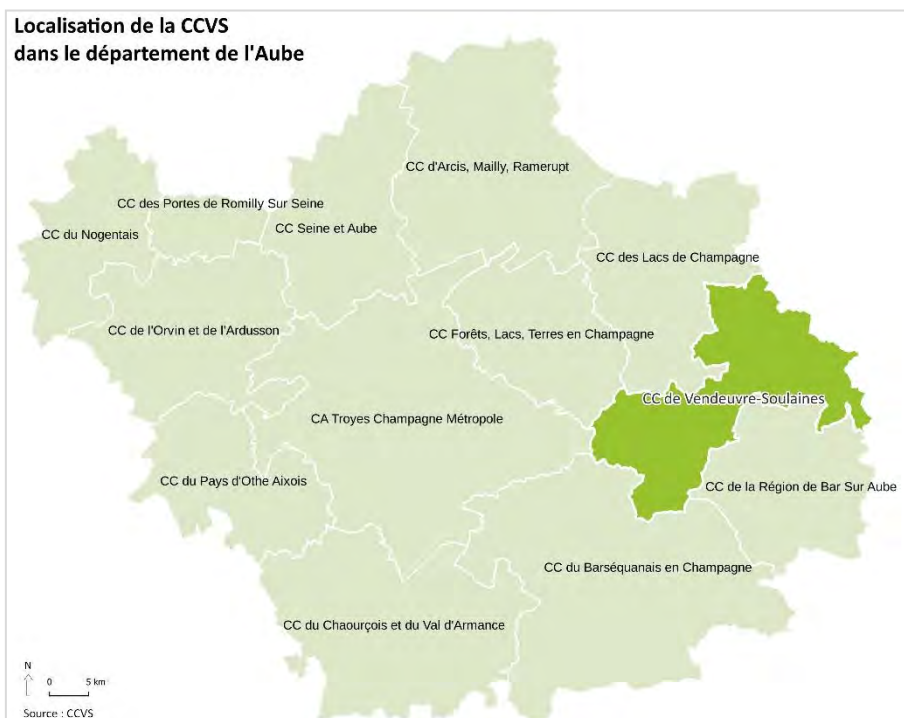
Article I. CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

ARTICLE 1.01 PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines (CCVS) se situe dans le département de l'Aube (10). La CCVS est située à l'interface de trois départements de la région Grand Est : la Marne, la Haute-Marne, et l'Aube auquel elle appartient.



La collectivité a été créée de la fusion de deux communautés de communes en 2017, la Communauté de communes des Rivières, au sud-ouest, et la Communauté de communes de Soulaines, au nord-est.



Le territoire regroupe 38 communes dont un bourg-centre, Vendevre-sur-Barse, et une commune intermédiaire, Soulaines-Dhuys. Il comprend 7 617 habitants, soit une densité de population d'environ 17 habitants au km² (source : Pop. légales au 1er janvier 2022 – INSEE sur réf. Statistique 2019), contre 51,7 habitants au km² et 96,7 habitants par kilomètre carré pour le département de l'Aube.

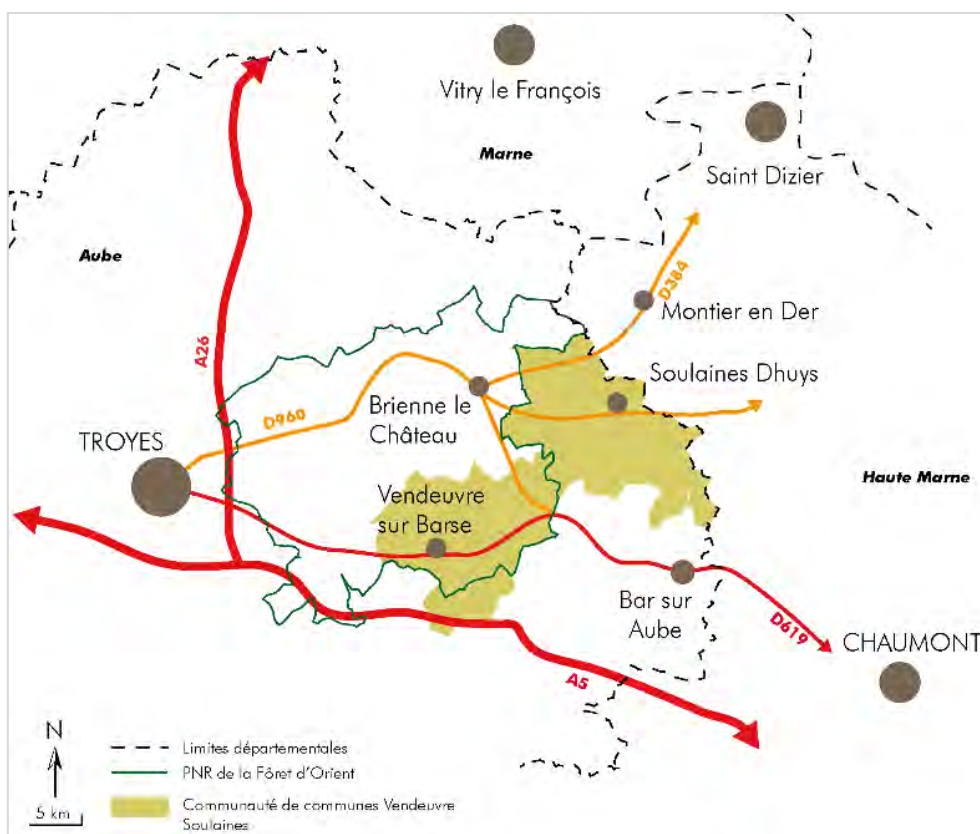


Quatorze communes du sud de l'EPCI font partie du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient qui présente donc un environnement et un cadre de vie de qualité selon ce classement en PNR.

Le territoire est desservi par un échangeur autoroutier ; l'autoroute A5 relie Paris – Troyes – le plateau de Langres et permet un accès rapide et facilité à Calais, Lille, l'est de la France et la vallée du Rhône. La Communauté de communes bénéficie de la présence d'une gare à Vendevre-sur-Barse, permettant une desserte vers et en provenance de Troyes, Chaumont et Dijon notamment.

Si le sud du territoire est relativement proche de l'agglomération troyenne, où se situe un maximum de services de santé dont un Centre hospitalier, - une trentaine de minutes depuis Vendevre via la D619 - le soulainois est quant à lui plus éloigné (près d'une heure via la D960).

Saint-Dizier se situe à 40 mn de Soulaines-Dhuys, Chaumont, Préfecture de la Haute-Marne, est quant à elle à 45 minutes de Vendevre-sur-Barse et Soulaines-Dhuys.



La Communauté de communes de Vendeuve-Soulaines se répartit sur 4 bassins de vie ruraux : 16 communes sont sur celui de Bar-sur-Aube au sud-est, 10 sur celui de Bar-sur-Seine au sud-ouest, 9 sur celui de Brienne-le-Château au nord-ouest et 2 sur le bassin de vie de Montier-en-Der (Soulaines-Dhuys et Ville-aux-Bois).

ARTICLE 1.02 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ

L'étude du territoire de la Communauté de communes de Vendeuve-Soulaines, réalisée dans le cadre du diagnostic local de santé a permis la mise en exergue les éléments suivants :

- **Un territoire doté d'un environnement remarquable et d'une richesse en termes de biodiversité : un atout du territoire** (14 communes en Pnr, plusieurs zones naturelles protégées, dont 1 réserve naturelle régionale) ;
- **Un territoire peu dense en perte de population : 7 617 habitants** (INSEE 2022) en diminution constante ;
- **Un vieillissement de la population** : 30 % de 60 ans et +, sous-représentation des 15-29 ans ;
- **Plus de personnes âgées (+75ans)** sur la Communauté de Communes, comparativement aux moyennes départementales françaises ;
- **445 personnes âgées (65 ans et +) isolées** en 2015 ;
- **La part des couples avec enfants reste importante** (29,6 %) ;
- **La part des ménages d'une seule personne et des familles monoparentales est en hausse** ;
- **Catégories socio-professionnelles : les retraités (34,2%), les ouvriers (19,9%), les employés (13,6%)** ;
- **Une population peu formée mais plus active** dans la CCVS que sur le reste du département

- **Un taux de pauvreté inférieur** (CCVS : 12,5 %, Aube : 16,2 %, GE : 14,8 % - Insee 2018) ;
- **Des ménages majoritairement propriétaires** de leur logement ;
- **Indice de développement humain (IDH-4) est de 0,34 contre 0,52 en Grand Est.**

Etat de santé de la population

- Une espérance de vie légèrement inférieure sur le territoire ;
- En 2015 : 32 % des décès liés à un cancer, 26 % des décès sont liés à une maladie de l'appareil circulatoire, 12,5 % des décès liés à une pathologie liée au tabac, 20 % de décès prématurés (avant 65 ans) ;
- **La prévalence de certaines affections longues durées** : Les cancers (poumons 3,7 fois supérieurs chez les hommes, seins et côlon-rectum), les maladies de l'appareil circulatoire (3,4 fois supérieurs chez les hommes), le diabète de type 1 et 2 ;
- **L'indice comparatif de mortalité lié à l'alcool est significativement plus élevé** dans la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines que pour les cantons situés à l'Est de la Région, mais il est moins élevé que dans les cantons situés à l'extrême Nord de la Région ;
- **1 638 bénéficiaires de l'aide pour les Affections de Longue Durée (ALD)**, ce qui représente un taux de 21,3 %, inférieur au taux national ;
- **Des habitants majoritairement heureux de vivre sur ce territoire pour ses qualités environnementales** ;
- **Des difficultés à s'occuper de sa santé** car des délais trop longs pour avoir un rdv et éloignement géographique.

Les attentes en matière de santé et de qualité de vie (questionnaires 2021)

- **Le cadre de vie : facteur de bien être à améliorer** : augmentation du nombre de services, adaptation du logement, dynamique économique ;
- **L'importance du relationnel, de la communication, de l'information** : redynamisation de la « vie dans les villages », importance du Maire, communication papier ;
- **Des professionnels de santé attendus dans les équipements existants** : des médecins généralistes principalement demandés, de nouveaux spécialistes attendus au sein des établissements existants ;
- **Améliorer l'accès aux soins et aux services** : augmentation des consultations possibles, aide à la mobilité, favoriser les services à domicile.

Les réponses existantes

- **L'offre en soins de proximité** :
 - Classement ARS en zone prioritaire pour l'installation de médecins ;
 - Maison médicale de Soulaines-Dhuys ;
 - Maison de santé labellisée des Rives de Barse à Vendevre-sur-Barse ;
 - Projet de centre de kinésithérapie et balnéothérapie à La Villeneuve-au-Chêne ;
 - Autres actions de la CCVS en faveur de l'installation de professionnels de santé.

	Effectif 2021	Densité pour 10 000 hab. 2020*	Densité nationale 2020*
Médecins Généralistes	3 (2 de 55 ans)	2,6	8,7
Infirmiers	8	9,1	15,2
MK	8 (75% de moins de 40 ans)	10,4	11
Chirurgiens- dentistes	2 (50% ont 60 ans et plus)	1,3	5,3
Orthophonistes	0	0	31,3
Sage-femme	1	0	2
Pharmacies	2	2,5	NA
Ophtalmologue	1	1,3	NA

- Association du Vendevrois des professionnels de santé (ADVPS) – mise à disposition de la MSP des Rives de Barse ;
- Parts des bénéficiaires en orthodontie, pharmacie et spécialistes également moindre que les parts nationales ;
- Des établissements de santé situés à proximité fréquemment utilisés ;
- L'offre médico-sociale :
 - L'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) à Vendevre-sur-Barse ;
 - Internat Médico Educatif L'Eveil (IME) à Vendevre-sur-Barse ;
 - SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile) ;
 - Un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) L'Adret – à Vendevre-sur-Barse ;
 - Un EHPAD Le Domaine (100 places) + unité Alzheimer ;
 - EHPAD Résidence Le Parc Du Château à Vendevre-sur-Barse (72 places) + unité Alzheimer ;
 - Centre médico-social (CMS) à Vendevre-sur-Barse.
- Des services à domicile majoritairement assurés par l'ADMR de l'Aube :
 - > Portage de repas :
 - Territoire du Soulainois : convention avec la MPT - Centre social de Brienne-le-Château (13 communes) ;
 - Vendevre-sur-Barse : CCAS / EHPAD Résidence Le Parc du Château (uniquement dans la commune).
- Des équipements à destination de l'enfance et la jeunesse
 - 34 assistantes maternelles agréées, pour une capacité de prise en charge de 134 enfants à partir de la naissance. Une Maison des Assistantes maternelles à Vendevre-sur-Barse regroupant 2 assistantes maternelles agréées et d'une capacité de 8 enfants ;

- 4 accueils périscolaires gérés par la CCVS ;
- 4 accueils extrascolaires (3 en gestion CCVS – 1 Maison pour Tous (Vendeuvre-sur-Barse)) ;
- 550 élèves du premier degré dans :
 - 6 écoles maternelles, comprenant 10 classes ;
 - 5 écoles primaires, comprenant 19 classes ;
 - 1 collège à Vendeuvre-sur-Barse ;
 - Cité scolaire (collège et lycée) à Bar-sur-Aube + collège à Brienne-le-Château.
- **Des équipements sportifs**
 - Une quinzaine d'associations sportives dont 80 % sont situées au sein de la commune de Vendeuvre-sur-Barse ;
 - Complexe sportif évolutif couvert (COSEC) de Vendeuvre-sur-Barse à usage scolaire, des clubs, de compétitions sportives et de formations sportives + terrain de football extérieur ;
 - Cours de tennis à Vendeuvre-sur-Barse ;
 - Deux parcours santé dans les bois et d'une station fitness en extérieur et accès libre, à Vendeuvre-sur-Barse ;
 - Quelques terrains de football extérieurs et aires de jeux dans les communes du territoire.
- **Habitat**
 - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la CCVS depuis 2019, financée par l'ANAH, la Région Grand Est, le Département de l'Aube : au 1er janvier 2022 : 130 logements (128 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs) ;
 - Prolongation de l'opération sur 2022 et 2023 ;
 - Réussite de l'opération grâce au guichet unique et l'avance du reste à charge.

ARTICLE 1.03 ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE



Le CLS s'est construit en trois étapes majeures :

a. Le lancement de la démarche

Sous la coordination de la délégation territoriale du département de l'Aube de l'ARS, le cadrage a permis de déterminer les engagements pour lesquels se mobilisent les acteurs et les partenaires du CLS ainsi que de définir la gouvernance et la méthodologie retenues pour construire ce projet.

b. Le diagnostic local de santé

Le DLS est le garant de la pertinence du CLS. Il s'appuie sur un travail de recueil de données objectives et de leur analyse pour brosser un portrait descriptif de la situation, croisé avec des données qualitatives permettant d'approfondir la compréhension des situations. Il a permis de cerner les inadéquations et/ou les manques entre les problématiques de santé, les demandes d'intervention, les besoins et les réponses existantes et d'identifier les orientations stratégiques puis les actions du CLS.

Le DLS a été réalisé en coopération avec différents acteurs du CLS et la population du territoire, de mars 2021 à janvier 2022.

Ainsi, les élus de la collectivité ont souhaité engager une démarche de CLS pour permettre de :

- Développer une politique en santé adaptée aux besoins du territoire tout en maintenant l'attractivité de l'intercommunalité ;
- Renforcer et développer de nouveaux partenariats afin de consolider les dynamiques territoriales ;
- Développer la prévention et l'éducation à la santé ;
- Concevoir et mettre en œuvre des projets et des actions structurantes en proposant des parcours de santé cohérents et adaptés à l'échelon local.

c. L'élaboration du plan d'actions

A partir des principaux enjeux identifiés par le DLS et des axes stratégiques validés en COPIL, les groupes de travail ont élaboré le programme d'actions.

L'ensemble de ces champs sont mentionnés à l'article 3.01 du présent contrat.

ARTICLE 1.04 ENJEUX SANITAIRES ET SOCIAUX

A l'appui du diagnostic local de santé, les élus de la collectivité ont souhaité engager une démarche de CLS pour permettre de répondre aux différents enjeux sanitaires et sociaux identifiés sur le territoire :

- ❖ **Améliorer le parcours de soin des habitants du territoire**
 - Mettre en œuvre des solutions pour une offre de santé de proximité
 - Faciliter l'accès aux soins
 - Rendre visible et lisible l'offre de santé sur le territoire
 - Favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la santé
- ❖ **Enrichir la démographie médicale et paramédicale**
 - Renforcer l'attractivité pour les professionnels de santé sur le territoire
- ❖ **Développer la prévention, la promotion et l'éducation à la santé sur le territoire**
 - Renforcer les bons comportements et les environnements favorables à la santé
 - Rendre visible et lisible l'offre de prévention sur le territoire
- ❖ **Améliorer le parcours de santé des aînées du territoire et des personnes en situation de handicap**
 - Renforcer les actions de répit et de soutien aux aidants
 - Favoriser le maintien de l'autonomie des personnes vieillissantes
- ❖ **Améliorer la coordination entre les champs du sanitaire, du médico-social, social, la prévention et la santé environnementale.**

ARTICLE 1.05 LA COORDINATION DES DIFFERENTES POLITIQUES DE SANTE

a. L'articulation avec la politique de santé de la Communauté de communes

La CCVS dispose de la compétence optionnelle en matière d'action sociale et de santé depuis 2017, suite à la fusion de la CC de Soulaines et de la CC des Rivières et, par conséquent, cette compétence est inscrite dans les statuts de la Communauté de communes de Vendeuve-Soulaines, (arrêté préfectoral en date du 28 Octobre 2016).

Pour la Communauté de communes Vendeuve Soulaines, l'accès aux soins est ainsi une priorité depuis sa création. Plusieurs actions dans le domaine de la santé ont ainsi été portées par la CCCVS :

- Construction d'une maison médicale à Soulaines-Dhuys ;
- Construction d'une maison de santé à Vendeuve-sur-Barse et accompagnement des professionnels de santé dans la construction du projet de santé ;
- Implication forte dans la gestion de crise sanitaire des professionnels de santé en lien avec la Communauté de communes de Vendeuve Soulaines ;
- Recherche et installation de professionnels de santé, dont un ophtalmologue, un médecin généraliste, deux dentistes ;
- La mise en place d'aides à l'installation et l'accompagnement des professionnels de santé.

D'autres projets ont également été initiés par la collectivité, notamment la création d'un nouveau centre de kinésithérapie et balnéothérapie à La Villeneuve-au-Chêne, qui se veut une extension de la Maison de santé actuelle.

Avec un objectif toujours constant de réduire les inégalités territoriales et sociales et de coordonner les actions de santé sur le territoire communautaire, la CCVS a souhaité aller plus loin en engageant une démarche de Contrat local de santé.

b. L'articulation avec le Projet régional de santé de l'ARS Grand Est

La politique régionale de santé s'inscrit dans la compétence d'aménagement du territoire de la région et vise à faciliter l'accès à la santé sur tous les territoires et à toute la population.

Ainsi, elle répond aux enjeux suivants :

- Contribuer à une organisation de l'offre de soins de premiers recours accessible et équilibrée sur tous les territoires et ainsi lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé ;
- Favoriser de nouveaux modes d'accès aux soins répondant à des inspirations des jeunes médecins (équilibre vie privée et vie professionnelle, travail en équipe, télémédecine, ...) ;
- Accompagner l'organisation et l'équipement en télémédecine des établissements de santé,
- Privilégier les logiques de parcours et donc une prise en charge globale, coordonnée, continue et de qualité des patients, au plus près de chez eux. Cela suppose d'associer actions de prévention, soins, suivi médico-social voire social et faire le lien entre la ville et l'hôpital ;
- Favoriser les innovations et les axes de recherches permettant d'améliorer le bien-être des populations et les soins. Cela concerne notamment les innovations technologiques telles que les innovations organisationnelles et territoriales ;
- Favoriser des environnements favorables à la santé aux plus près des habitants ainsi que le maintien en bonne santé des populations.

Le CLS constitue l'un des principaux outils de mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS). Le cadre d'orientation stratégique (COS), composante stratégique du Projet Régional de Santé, fixe les orientations et les objectifs stratégiques à 10 ans.

Ils sont regroupés au sein de 10 parcours prioritaires :

- Parcours "Personnes âgées" ;
- Parcours "Personnes en situation de handicap" ;
- Parcours "Santé des enfants et des adolescents" ;
- Parcours "Personnes en situation sociale fragile - PRAPS" et "soins aux détenus" ;
- Parcours "Santé mentale" ;
- Parcours "Maladies chroniques" ;
- Parcours "Patients atteints de cancer" ;
- Parcours "Maladies cardio-neurovasculaires" ;
- Parcours "Maladies neurodégénératives" ;
- Parcours "Maladies rares".

Et 8 programmes prioritaires :

- Prévention, promotion de la santé et lutte contre les addictions (tabagisme, activité physique adaptée, vaccination et santé environnement) ;
- Soins et hôpitaux de proximité (y compris "biologie médicale" et "soins palliatifs / fin de vie") ;
- Ressources humaines en santé ;
- Virage ambulatoire, gradation de l'offre et soins spécialisés (chirurgie, médecine, HAD, SSR, imagerie, soins critiques et périnatalité) ;
- Innovation et e-santé ;
- ORSAN ;
- Qualité et pertinence des soins ;
- Coopérations transfrontalières.

Le Schéma Régional de Santé (SRS) 2018-2023 fixe, quant à lui, les objectifs opérationnels à 5 ans.

En tant que co-pilote du CLS, l'ARS s'assure que les actions inscrites dans le contrat local de santé sont en cohérence avec les orientations retenues dans le Projet Régional de Santé.

c. L'articulation avec les politiques portées par le Département de l'Aube

Le Département de l'Aube intervient sur des aspects concrets du quotidien et tout particulièrement en matière de solidarité, dont il est l'acteur principal depuis les lois de décentralisation.

La loi NOTRe du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République vise à clarifier l'organisation territoriale de la France à simplifier les relations entre l'État et les collectivités. Cette loi supprime la clause générale de compétence pour les départements et les régions et recentre les compétences départementales sur le volet de la solidarité sociale.

La loi n° 2004 – 809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dispose quant à elle que le rôle de chef de file de la politique gérontologique départementale est confié aux départements avec en complément la loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, sur les politiques du handicap.

La loi du 26 Janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé propose de rassembler les acteurs de la santé autour d'une stratégie partagée contribuant à l'élaboration d'une politique de santé de l'enfant globale et concertée. La loi du 5 Mars 2007 relative à la protection de l'enfance, complétée de celle du 16 Mars 2016 confirme les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans leurs missions de suivi pré natal précoce, péri et postnatal pour les femmes enceintes ou les bilans de santé en maternelle pour tous les enfants entre 3 et 4 ans.

La loi du 1er Décembre 2008 généralise le RSA et réforme les politiques départementales d'insertion. S'agissant du logement des personnes défavorisées les lois « Besson » du 31 Mai 1990, celles du 25 Mars 2009 et du 24 Mars 2014 définissent les modalités d'interventions du Département.

Pour décliner ces chefs de filât, la loi n° 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale et celle du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales précise que le Département de l'Aube a adopté des Schémas d'organisation sociale et médicosociale (Personnes Âgées, Personnes en situation de handicap, Enfance, insertion/logement et prévention de la perte d'autonomie).

Comme le prévoit les textes, il coordonne particulièrement les actions menées par les différents intervenants, définit des secteurs géographiques d'intervention et détermine les modalités d'information du public, et ce, en concertation étroite avec l'ARS Grand-Est et les services déconcentrés de l'État.

Ces politiques publiques menées par le Conseil Départemental de l'Aube reposent sur deux principes majeurs :

- Assurer l'égalité des aubois en matière d'accès aux droits ;
- Respecter une exigence d'équité de traitement dans les réponses apportées.

Le tout nécessitant la mise en œuvre de la coordination des acteurs.

La déclinaison opérationnelle des politiques de solidarité

Au-delà de cette approche stratégique, le Département de l'Aube met en œuvre directement, au travers de son Pôle des Solidarités, des actions opérationnelles qui se structurent autour de quatre axes :

1. Information, sensibilisation et orientation des usagers et des professionnels vers les ressources du territoire (sociales, médico-sociales ou sanitaires).

2. Evaluation des besoins des personnes dans le cadre de prestations (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap,..)

3. Appui à l'organisation des parcours.

- Évaluation de la situation et des besoins des usagers ;
- Appui à l'organisation de la concertation pluriprofessionnelle ;
- Planification de la prise en charge, le suivi et la programmation des interventions auprès des usagers, allant de celles favorisant le maintien à domicile jusqu'à l'organisation des admissions ou sorties des établissements ;
- Appui à la coordination des interventions.

4. Soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation des parcours, d'accès aux dispositifs de prises en charge et de coordination.

5. Actions de prévention, notamment de la perte d'autonomie

A titre d'illustration, pour le soutien et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité temporaire ou définitive, **les équipes du Pôle des Solidarités du Département œuvrent auprès de différents publics :**

- Population âgée ou en situation de handicap

Sur le territoire départemental, 7 Unités Autonomie situées dans les circonscriptions d'action sociale du Département sont les points d'accueil, d'information et d'orientation pour les séniors, les personnes en situation de handicap et les aidants.

Les unités autonomie sont des équipes spécialisées « Personnes âgées – Personnes handicapées » composées d'un secrétariat, de TMS « Autonomie », de TMS « Personnes âgées » et de TMS « Personnes en situation de handicap ». Le Département est également porteur d'un dispositif MAIA avec une équipe de gestionnaires de cas pour les personnes âgées à domicile en situation complexe.

- Ecoute, information, évaluation de la situation, aide à l'instruction administrative, orientation et accompagnement des personnes âgées (non bénéficiaires de l'APA) et/ou personnes en situation de handicap (hors Plan Personnalisé de Compensation)
 - Evaluation des besoins à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie (GIR 1 à 4) et de leurs proches aidants dans le cadre de la prestation d'APA, et élaboration d'un plan d'aide
 - Evaluation des besoins à domicile des personnes en situation de handicap dans le cadre de la prestation de compensation du handicap et élaboration d'un plan d'aide
 - Accompagnement médico-social des bénéficiaires de l'APA et de leurs proches
 - Accompagnement professionnel des accueillants familiaux et suivi médico-social des personnes accueillies
 - Mise en place d'actions de prévention
 - Coordination de situations complexes de personnes âgées à domicile
- Population mère/enfants
 - Consultations médicales en Protection Maternelle et Infantile ;
 - Visites à domicile de sages-femmes et puéricultrices pour le suivi de grossesse et le développement des enfants de moins de 6 ans ;
 - Consultations dans les centres de planification et d'éducation familiale ;
 - Actions de santé publique (éducation à la santé, dépistage des handicaps) ;
 - Dépistages de troubles sensoriels et de handicap notamment en école maternelle ;
 - Prise en charge des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment en termes de santé et handicap.
 - Actions RSA, logement, insertion
 - Le département définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes ;
 - S'agissant du logement, le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) définit les mesures destinées à permettre à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence

d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir, et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan pauvreté, d'autres actions sont mises en œuvre.

- Action sociale et médico-sociale de proximité

L'article L123-2 du Code de l'action sociale et des familles précise que « Le service public départemental d'action sociale a pour mission d'action générale d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie ».

Le repérage des situations de vulnérabilité facilite l'accès aux droits d'Aubois dans le cadre d'un accompagnement social de proximité.

Le recueil des informations préoccupantes pour les enfants comme pour les adultes vulnérables, entraîne un travail collaboratif et transversal avec les directions thématiques du Pôle des solidarités, en lien étroit avec ses partenaires.

- Mission de prévention

Axe transversal aux politiques de solidarité du département, cette mission renforcée a pour but d'intervenir le plus en amont possible en termes de repérage et d'accompagnement individualisé, y compris en santé publique. Elle repose sur la participation active des personnes et le recueil de leurs besoins. Concernant plus spécifiquement les personnes âgées et personnes en situation de handicap, le maintien à domicile est la priorité afin de répondre aux souhaits des personnes.

d. L'articulation avec l'action de la Région Grand Est en faveur de la santé : Une feuille de route santé 2021-2027 pour une meilleure qualité de vie des habitants du Grand Est

Cette feuille de route santé, première du genre en Grand Est, couvre la période 2021-2027.

Elle définit les ambitions, objectifs et principales actions que la Région envisage d'engager aux côtés de ses partenaires. Compte tenu de la situation en région Grand Est, cette feuille de route s'attache plus particulièrement à cibler l'action régionale sur sept piliers essentiels :

- L'attractivité des territoires pour les professionnels de santé ;
- Le déploiement de la télémédecine ;
- La « Mobilité – Santé » ;
- La santé des jeunes ;
- Le « sport société » ;
- La recherche et l'innovation en santé.

Deux axes de l'action de la Région concernent les Contrats Locaux de Santé :

1. Mieux vivre en Grand Est à travers notamment :

L'engagement de la Région dans le Plan régional Santé Environnement ; les actions en faveur de la qualité de l'alimentation ; le soutien à l'activité physique adaptée ; la prévention du bien être des jeunes âgés de 15 à 29 ans.

2. Accéder aux mêmes soins dans tout le Grand Est et attirer des professionnels de santé, à savoir :

- Le soutien aux différentes formes d'exercice coordonné qui répondent aux spécificités des territoires dans une logique de parcours et de prise en charge globale des patients (Maisons de santé pluri professionnelles et regroupements médicaux et paramédicaux, centres de santé...);
- L'aide à l'installation de professionnels de santé dans des territoires fragiles (Pacte ruralité, quartiers prioritaires de la ville, zones prioritaires d'intervention selon le zonage médecins ARS);
- L'aide à l'équipement médical mutualisé ou lors d'installation ;
- Le soutien à la mise en place de structures de permanences des soins ;
- L'accompagnement à l'organisation et l'équipement en télémédecine des établissements de santé à travers la mise en œuvre de la feuille de route Télémédecine Etat Région 2021-2023,
- Favoriser les innovations en e-santé et les expérimentations permettant d'améliorer le bien-être des populations et les soins ;
- Le développement de solutions de mobilité pour amener les soins au plus près des citoyens ou accompagner des initiatives locales favorisant le « Aller vers » les structures de santé.

e. L'articulation avec les orientations de l'Assurance Maladie

L'Assurance Maladie agit au quotidien pour protéger la santé de chaque assuré : de la prévention primaire jusqu'à la prise en charge des frais de santé, en passant par la santé au travail. Elle garantit un accès universel aux droits et permet l'accès aux soins. Elle joue un rôle moteur, au coeur du système de santé, en synergie avec tous les acteurs.

L'Assurance Maladie a pour ambition de

- Renforcer l'accès au système de soins, ;
- Contribuer à la transformation et à l'efficacité de notre système de santé ;
- Rendre aux usagers un service maintenu à un haut niveau de qualité ;
- Accompagner l'innovation en santé ;

L'Assurance Maladie est également fortement engagée pour soutenir les professionnels de santé du secteur dans leur quotidien, et également pour accompagner leur structuration en exercice coordonné tel que les maisons de santé pluridisciplinaire (24 MSP labellisées sur le territoire dont 10 en contrat accord conventionnel interprofessionnel (ACI), les CPTS (un projet labellisé et en contrat ACI, un projet en cours de construction sur le territoire).

L'accès aux soins étant une mission centrale de l'Assurance Maladie et la densité médicale et paramédicale étant fluctuante selon les territoires, l'Assurance Maladie s'engage sur le déploiement de la E-santé, en articulation avec les partenaires institutionnels intervenant sur ce sujet, notamment pour soutenir les territoires les plus démunis et permettre aux habitants d'avoir recours à une offre de soins en proximité.

La CPAM de l'Aube souhaite poursuivre sa collaboration et son investissement auprès des partenaires et des assurés aubois en apportant ses compétences pour lutter efficacement contre les inégalités sociales de santé. Sa présence aux différents temps de travail et le portage de différentes actions au sein du CLS démontrent son attachement à être présent pour la santé des assurés et pour promouvoir le travail structuré et partenarial des professionnels de santé.

f. L'articulation avec les orientations de la Mutualité Sociale Agricole

La MSA s'attache à décliner les priorités de la stratégie nationale de santé en matière de prévention dans les différents territoires et notamment les territoires ruraux. Son action tend à toucher les populations à tout âge de la vie : durant la grossesse, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, au temps de l'activité, les seniors et le grand âge.

La MSA revendique une approche transversale et innovante de son action ainsi que sa volonté de rendre chacun acteur de sa santé. L'axe santé au travail porté par la MSA contribue à la mise en œuvre de la prévention des populations travaillant dans les organisations professionnelles agricoles.

Les orientations en matière de santé de la MSA se concentrent au sein d'un plan qui décline la stratégie santé 2021-2025. Deux axes fondamentaux constituent le fil rouge des actions :

- D'une part la prévention ;
- D'autre part l'éducation à la santé.

Déclinés dans cinq plans d'actions locaux (organisation des soins, santé et sécurité au travail, action sanitaire et sociale, prévention santé et gestion des risques), les objectifs fixés sont les suivants et sont en cohérence avec les enjeux identifiés sur le territoire du Contrat Local de Santé :

- Faciliter l'accès aux soins en milieu rural ;
- Développer des modes d'exercice attractif et favorisant la qualité de la prise en charge des patients ;
- Faciliter l'émergence d'innovations territoriales en prévention par les acteurs de santé au bénéfice des usagers ;
- Renforcer l'accompagnement des professionnels de santé et des usagers ;
- Mieux cibler l'accompagnement des établissements de santé ;
- Développer l'innovation organisationnelle et des politiques territoriales ;
- Accompagner les assurés, par la prévention et l'éducation à la santé, au plus près de leurs besoins ;
- Accroître les partenariats en matière de prévention de la dépendance et le maintien de l'autonomie ;
- Développer l'accompagnement des entreprises ;
- Participer au développement de l'innovation numérique en santé.

L'implication de la MSA en faveur des territoires ruraux a été valorisée par sa représentation lors des différentes instances et par la mise en place d'actions programmées dans le CLS, au service des populations précaires et des aidants.

g. L'articulation avec les orientations de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube

Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle,

accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leurs groupements) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

La santé ne constitue pas le cœur de métier des caisses d'allocations familiales, néanmoins la démarche des CLS vise à aider les familles et l'ensemble des allocataires dans leur vie quotidienne. En effet, si elle passe parfois au second plan face aux problématiques de précarité notamment, la santé constitue l'un des socles du développement et du bien-être de chacun.

Aussi, la Caf de l'Aube entend poursuivre son investissement auprès des partenaires qui s'engagent dans le développement d'un projet de territoire qui soutient les familles et plus généralement les bénéficiaires de prestations sociales, c'est l'engagement de la Caf au sein du CLS.

h. L'articulation avec les orientations de l'Education Nationale

Pour participer à la réduction des inégalités territoriales, il importe d'installer un cadre propice au sein des établissements scolaires qui doivent être à la fois un lieu d'apprentissage et un lieu de vie, donnant sa chance à chacun. Pour toute la communauté éducative, c'est aussi un lieu où il convient de promouvoir la santé et le bien-être comme facteurs de réussite.

Le projet académique 2018-2021 de l'académie de Reims fixe pour les quatre années à venir des choix stratégiques qui s'inscrivent en cohérence avec les priorités nationales :

- Axe 1 : Assurer les conditions d'une école accueillante ;
- Axe 2 : Faire réussir tous les élèves en reconnaissant la diversité des excellences ;
- Axe 3 : Promouvoir l'action collective par la formation, l'innovation et la coopération.

L'ARS DT10 et la DSDEN se sont associées pour promouvoir la santé des élèves dans l'Aube par une convention départementale ARS DT10/EN relative à la promotion de la santé en faveur de la santé des élèves 2019-2022.

Dans une démarche globale de promotion de la santé des élèves, la DT10 ARS et la DSDEN ont décidé de renforcer leurs liens et de structurer leur coopération au niveau départemental pour améliorer la santé globale des élèves en intégrant la notion de parcours de santé, en préconisant une action précoce et coordonnée des professionnels de l'Education Nationale, de la santé, des familles ainsi que la participation de tous les acteurs et les élèves concernés.

Plusieurs priorités sont identifiées :

- Développer le domaine de la prévention/promotion de la santé dont l'alimentation et l'activité physique, la lutte contre les addictions dont les écrans, la vie affective et sexuelle, l'hygiène de vie... ;

- Créer un environnement protecteur favorable à la santé et au bien-être des élèves : travailler sur la thématique « vaccination », « lutte contre les violences scolaires (par le biais du COPIL départemental climat scolaire) » ;
- Améliorer la prise en charge des élèves présentant des troubles dyslexiques en facilitant le parcours de soins de l'élève pour répondre au mieux à ses besoins (en lien avec le plan départemental DYS).

Article II. CHAMPS D'APPLICATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

ARTICLE 2.01 LE TERRITOIRE

Les dispositions du présent contrat s'appliquent à l'ensemble du territoire et de la population de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines.

ARTICLE 2.02 LES SIGNATAIRES ET LES PARTENAIRES AU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le CLS est porté et piloté par la communauté de communes de Vendevre-Soulaines et l'Agence régionale de santé Grand Est, représentée par la Délégation territoriale de l'Aube.

Le présent contrat est par ailleurs conclu entre :

- La Communauté de communes Vendevre-Soulaines ;
- L'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- La Préfecture de l'Aube ;
- Le Conseil régional Grand Est ;
- Le Conseil départemental de l'Aube ;
- La Direction Académique des Services de l'Education Nationale de l'Aube ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube ;
- La Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne ;
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube ;
- Les hôpitaux Champagne Sud ;
- Le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins de l'Aube ;
- Le Conseil interdépartemental de l'ordre des Infirmiers Aube/Haute-Marne ;
- La Fédération ADMR de l'Aube ;
- L'Association du Vendevrois des Professionnels de Santé.

Le contrat comprend également des partenaires, qui contribuent à la mise en œuvre du CLS mais n'en sont pas signataires.

ARTICLE 2.03 LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Les parties signataires s'engagent à :

- Mettre à disposition les moyens financiers, humains, matériels et logistiques nécessaires à la mise en œuvre du contrat ;
- S'informer mutuellement des politiques et initiatives menées par chaque signataire en lien avec l'objet du contrat ;
- Se coordonner pour la mise en œuvre des actions existantes concernant les orientations décidées de façon contractuelle ;
- A co-construire les éventuelles nouvelles actions.

Les signataires au contrat s'engagent par ailleurs à mobiliser des moyens financiers, techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre du contrat. Cette mobilisation de moyens est faite dans le respect des décisions prises par les instances de gouvernance du CLS et par chaque autorité selon leurs procédures respectives.

Ces moyens doivent permettre la mise en œuvre des actions du CLS mentionnées à l'article 3.01 et à l'évaluation mentionnée à l'article 5.03 du présent contrat.

Article III. PRIORITES D' ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTE




ARTICLE 3.01 LES AXES PRIORITAIRES, LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS

Selon la méthodologie applicable aux Contrats Locaux de Santé et à l'issue des échanges en groupes de travail, plusieurs objectifs spécifiques ont été identifiés pour chaque axe stratégique.

Le programme d'actions présenté ci-après reprend uniquement les objectifs spécifiques pour lesquels au moins une action est identifiée pour permettre de répondre à l'objectif.

a. AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer le parcours de soin des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale

Objectifs spécifiques :

-  *Renforcer l'offre de soins et les services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Venduvre Soulaines*
-  *Renforcer la lisibilité et la visibilité de l'offre de soins et des services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins disponibles sur le territoire et en proximité pour les acteurs (professionnels, bénévoles, élus ...) et les habitants*
-  *Renforcer l'accessibilité (financière, géographie, physique et socioculturelle) à l'offre de soins et des services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins disponible sur le territoire et en proximité pour les habitants*

Fiche Action n°1.1 -	Renforcer l'attractivité du territoire à destination des professionnels de santé	p.35
Fiche Action n°1.2 -	Développer une offre de télémédecine	p.40
Fiche Action n°1.3 -	Elaboration d'un programme ETP AVC	p.44
Fiche Action n°1.4 -	Développer le sport santé sur le territoire de la CC Venduvre Soulaines	p.48
Fiche Action n°1.5 -	Développement des actions du Conseiller en Environnement Intérieur	p.55

b. AXE STRATEGIQUE 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population





Objectifs spécifiques :

- + Renforcer les connaissances des habitants et des acteurs du territoire sur les facteurs de risque et de protection, sur les dispositifs de dépistage et de prévention, en matière de santé et de santé-environnement**
- + Renforcer les compétences psychosociales des habitants du territoire dans le domaine de la santé**
- + Renforcer l'accessibilité des habitants du territoire aux différentes offres de prévention qui leur sont dédiées**

Fiche Action n°2.1 -	Repérage et prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences conjugales intrafamiliales	p.60
Fiche Action n°2.2 -	Responsabilité Populationnelle - prévention et suivi du parcours de santé des patients atteints ou à risque de souffrir de certaines pathologies chroniques	p.65
Fiche Action n°2.3 -	Promotion du réseau citoyen POLLIN'AIR	p.71
Fiche Action n°2.4 -	Prévenir, surveiller et se protéger des ambrosies et des chenilles processionnaires	p.75
Fiche Action n°2.5 -	Forum Santé	p.80
Fiche Action n°2.6 -	Livret de santé à destination des femmes	p.84
Fiche Action n°2.7 -	Expérimenter une action de vaccination en milieu scolaire	p.88
Fiche Action n°2.8 -	Action de prévention du mal être des jeunes par la médiation animale au collège	p.93
Fiche Action n°2.9 -	Action prévention des addictions : Programme UNPLUNGGED	p.98

c. AXE STRATEGIQUE 3 : La Communauté de Communes : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap

Objectifs spécifiques :

-  **Améliorer l'accessibilité (géographique, financière, physique, culturelle) aux offres disponibles sur le territoire ou en proximité en matière d'accompagnement, de soutien et de répit pour les aînés, les personnes en situation de handicap et leur entourage**
-  **Renforcer les solidarités en direction des aînés, des personnes en situation de handicap et de leur entourage**
-  **Renforcer les compétences des aînés du territoire dans l'utilisation des outils numériques**
-  **Etudier la faisabilité et l'intégration de nouveaux projets dans le CLS**

Fiche Action n°3.1 -	Prévention épuisement des aidants : Cafés des aidants et programme de sophrologie	p.102
Fiche Action n°3.2 -	Les ateliers du numérique dans le « Soulainois »	p.109
Fiche Action n°3.3 -	Informatiquez-vous : un programme d'ateliers collectifs informatique à destination des seniors	p.111
Fiche Action n°3.4 -	Etude de faisabilité d'un projet Bien vieillir	p.118
Fiche Action n°3.5 -	Portage de repas à domicile	p.122
Fiche Action n°3.6 -	Proposer des rencontres et des activités au sein du FAM de l'ADRET/ faire profiter aux partenaires ce lieu privilégié et dans le même temps, de façon informelle démystifier la peur du handicap apporter un regard différent	p.127

d. AXE TRANSVERSAL

Objectifs spécifiques :

- ✚ *Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et intervenant sur le territoire (social, médico-social, sanitaire, éducatif) en matière de santé*
- ✚ *Assurer l'animation, le déploiement du plan d'actions et l'évaluation du Contrat Local de Santé*
- ✚ *Renforcer la lisibilité et la visibilité de la démarche CLS ainsi que les actions menées sur le territoire, à destination des acteurs locaux, des habitants et des partenaires intervenant sur le territoire*

Fiche Action transversale n°1 - Création d'une carte partenariale p.130

Fiche Action transversale n°2 - Coordination du contrat Local de Santé p.134

Fiche Action transversale n°3 - Communication du contrat Local de Santé p.139

Les fiches d'actions sont présentées en annexe du présent contrat (**annexe 1**).

Article IV. MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

ARTICLE 4.01 LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

La gouvernance du CLS se définit comme une gouvernance partagée qui s'appuie sur une démarche pluri partenariale, avec pour objectifs de :

- Réunir les décideurs de politiques publiques pour construire les complémentarités à partir des réalités territoriales et locales ;
- Décloisonner, articuler et mettre en cohérence les politiques au travers de leurs dispositifs, services et ressources engagées engager et aligner, dans le cadre d'une démarche concertée, les leviers de mise en œuvre pour déployer le droit commun ;
- Veiller aussi bien à l'exécution effective des engagements de chacun des acteurs qu'au suivi du CLS et à son évaluation.

Le pilotage de la mise en œuvre du CLS est organisé selon quatre niveaux comme suit :

ARTICLE 4.02 LE COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle concernant l'élaboration et la mise en œuvre du CLS. Il a pour but d'orienter et de valider les objectifs et actions mis en place dans le cadre de ce contrat. Le comité de pilotage est présidé par la Déléguée Territoriale de l'ARS DT10, ou son représentant, et le Président de la Communauté de Communes de Vendevre-Soulaines.

La composition du comité de pilotage s'inscrit de la façon suivante :

- Le Président de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines ou son représentant;
- La Déléguée Territoriale de l'Aube de l'ARS ou son représentant ;
- La Préfète du département de l'Aube ou son représentant ;
- Le Président du Conseil régional ou son représentant ;
- Le Président du Conseil départemental ou son représentant ;
- La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale ou son représentant ;
- Le Directeur de la CPAM ou son représentant ;
- Le Directeur de la MSA Sud Champagne ou son représentant ;
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales ou son représentant ;
- Le Directeur des Hôpitaux Champagne Sud ou son représentant ;
- Le Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ou son représentant ;
- La Présidente du Conseil interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers Aube Haute-Marne ou son représentant ;
- Le Directeur de la Fédération ADMR de l'Aube ou son représentant ;
- Le Président de l'Association du Vendevrois des Professionnels de Santé ou son représentant.

Le conseiller communautaire en charge de la santé, le coordonnateur CLS et le référent CLS au sein de la DT Aube de l'ARS interviendront en support de cette instance.

Les missions du comité de pilotage sont :

- Arrêter la stratégie générale ;
- Arrêter le périmètre du contrat ;
- Valider les objectifs stratégiques du contrat et les modalités de coopération ;

- Valider le programme d'actions du contrat ;
- Mandater le comité technique pour le suivi de la mise en œuvre du contrat ;
- Définir les orientations en termes d'évaluation du contrat.

Il se réunit au moins une fois par an.

Le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres institutions en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

ARTICLE 4.03 LE COMITE TECHNIQUE

Le comité technique a pour objectif de veiller à l'exécution effective des actions inscrites dans le CLS. Il assure la coordination et suit l'avancement des travaux entre le comité de pilotage et le coordonnateur et facilite la circulation de l'information entre les comités et tous les acteurs du contrat. Il permet aussi de donner une vision d'ensemble de la démarche et de son avancement aux personnes impliquées au niveau opérationnel sur une ou plusieurs thématiques.

La composition du comité technique est la suivante :

- Le Président de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines ou son représentant ;
- La Déléguée Territoriale de l'Aube de l'ARS ou son représentant ;
- La Préfète du département de l'Aube ou son représentant ;
- Le Président de la Région Grand Est ou son représentant ;
- Le Président du Conseil Départemental de l'Aube ou son représentant ;
- Le Recteur ou son représentant, la Directrice Départementale de l'Académie ;
- Le Directeur de la CPAM de l'Aube ou son représentant ;
- Le Directeur de la MSA Sud Champagne ou son représentant ;
- Le Directeur des Hôpitaux Champagne Sud ou son représentant ;
- Le Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins ou son représentant ;
- La Présidente du Conseil interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers Aube Haute-Marne ou son représentant ;
- Le Directeur de la Fédération ADMR de l'Aube ou son représentant ;
- Le Président de l'Association du Vendevrois des Professionnels de santé ou son représentant ;
- Le coordinateur du CLS ;
- Le chargé de projet CLS de la Délégation Territoriale de l'Aube de l'ARS et les pilotes par thématique.

Les missions du comité technique sont :

- Suivre l'élaboration et la mise en œuvre du contrat et de l'ensemble des actions ;
- Coordonner et veiller à la cohérence des interventions des différents partenaires ;
- Discuter les éventuels avenants pouvant être ajoutés au contrat ;
- Préparer les arbitrages du comité de pilotage ;
- Prendre les décisions nécessaires à l'avancée des travaux du CLS entre les comités de pilotage ;
- Rendre compte de l'avancée des travaux aux comités de pilotage ;
- Solliciter l'organisation d'un comité de pilotage dès que nécessaire.

Le comité technique se réunit à minima tous les ans.

Le comité technique pourra être ouvert à d'autres institutions en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

ARTICLE 4.04 LES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Sur la base des enjeux définis et des axes stratégiques validés par le comité de pilotage, les groupes de travail thématiques ont élaboré le programme d'actions du CLS et ont la charge de sa mise en œuvre. Leurs objectifs et les calendriers de leurs travaux sont fixés par une feuille de route validée par le comité de pilotage. La composition des groupes de travail thématiques varie en fonction des besoins et est validée par le Comité Technique.

Le rôle des groupes de travail :

- Enrichir le diagnostic, affiner le recensement des ressources et actions existantes ;
- Participer à la définition des objectifs spécifiques à partir des priorités retenues ;
- Proposer des pistes d'actions nouvelles ou d'amélioration d'actions existantes, en lien avec les orientations du CLS.

Les groupes de travail thématiques se réunissent à minima 2 fois pendant la phase de construction du programme d'actions.

Après la signature du contrat, ils peuvent être réunis autant que de besoin pour discuter sur les actions en cours, proposer des pistes d'évolution ou encore préparer la construction du prochain contrat.

Les groupes de travail sont constitués de représentants de la CCVS, de professionnels de santé, de représentants du secteur associatif local, du secteur social, médico-social, d'institutionnels, d'établissements scolaires, d'établissements hospitaliers, ...

Les groupes de travail thématiques pourront être ouverts à d'autres institutions en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

ARTICLE 4.05 L'EQUIPE PROJET ET COORDONNATEUR DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Elle est animée par la chargée de projet CLS de l'ARS DT10 et la coordinatrice du CLS. Elle assure la coordination opérationnelle du CLS.

L'équipe a pour missions :

- ✓ De s'assurer de la mise en œuvre des décisions prises par le COPIL (prendre les décisions nécessaires à l'avancée des travaux du CLS entre les COPIL)
- ✓ D'élaborer des propositions
- ✓ De coordonner l'évaluation du CLS
- ✓ De présenter la mise en œuvre et le suivi du CLS au COPIL
- ✓ De préparer les réunions du COPIL, du COTECH

Le coordonnateur du CLS susvisé à l'article 4.04, est responsable du suivi du CLS au sein de la structure signataire. Interlocuteur technique du référent CLS de l'ARS, avec lequel il constitue l'équipe projet, il a la charge de la mise en œuvre de la feuille de route du CLS ; facilite la mobilisation des moyens et la coordination opérationnelle des actions autour de ce projet.

Les missions du coordonnateur sont :

- Fédérer les acteurs de terrain dans la démarche ;
- Organiser la gouvernance du Contrat local de santé (Copil, Cotech) ;
- Favoriser la communication autour du CLS à toutes les étapes de la démarche (en amont, pendant et après) à l'aide d'un plan de communication entre autres et s'assurer de sa mise en œuvre ;
- Identifier les leviers et freins du territoire et l'évolution des besoins de santé de la population ;
- Assurer l'animation, la coordination et le suivi du CLS et de son programme d'actions pluriannuel ;
- Veiller à la mise en cohérence des actions du CLS avec les autres démarches territoriales et au respect du calendrier ;
- Soutenir la conception, le développement de la mise en œuvre des actions autour des partenariats locaux ;
- Conduire les évaluations inhérentes au CLS ;
- Participer à la diffusion d'une culture de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux.

Article V. SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

ARTICLE 5.01 DUREE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le contrat local de santé est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du contrat et prend effet à cette même date. Le présent contrat prend effet le 1^{er} janvier de l'année suivant sa signature, c'est-à-dire le 1^{er} janvier 2023.

ARTICLE 5.02 LE SUIVI DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le caractère flexible et évolutif du CLS au cours de sa mise en œuvre peut donner lieu à :

- L'ajout et/ou l'abandon d'action(s) ;
- L'évolution du calendrier de mise en œuvre des actions ;
- Des modifications sur le financement des actions ;
- L'intégration de nouveaux partenaires et signataires.

Le suivi de la mise en œuvre du CLS a pour objectif de garantir, d'une part le respect de l'objet du contrat lorsque des changements de tout ordre s'imposent pendant la vie du contrat, et d'autre part l'effective mise en œuvre des actions de réduction des inégalités sanitaires et sociales du territoire prévues par le contrat.

Le suivi de la mise en œuvre du CLS est exercé en binôme par le(s) référent(s) du CLS de la délégation territoriale de l'ARS et le coordinateur de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines.

Des outils seront mis en place pour assurer ce suivi :

- Des tableaux de suivi de mise en œuvre des actions prévues au CLS ;
- Un diaporama de présentations au Comité de Pilotage.

D'autres outils pourront s'ajouter au cours de la mise en œuvre du contrat.

ARTICLE 5.03 L'EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

L'évaluation est un outil de pilotage et d'aide à la décision, qui contribue à renforcer la légitimité de la politique menée et à préparer les suites. Les partenaires et les signataires contribuent au processus d'évaluation. Il s'agit d'évaluer le CLS en ce qui concerne le processus et la gouvernance mais également des actions en termes de changements produits et d'amélioration de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

L'évaluation aura pour objectif de :

- Mesurer l'efficacité du CLS et de ses actions ;
- Améliorer la qualité des actions, de la coordination et de la communication ;
- Mobiliser les partenaires ;
- Conforter ou renouveler les financements ;
- Communiquer sur les actions à valoriser ;
- Préparer l'élaboration d'un futur CLS.

L'évaluation fera l'objet d'un cahier des charges spécifique.

Article VI. MODALITES DE REVISION ET FIN DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

ARTICLE 6.01 LA REVISION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le contrat local de santé peut être révisé en tout ou partie par voie d'avenant, à l'initiative commune de toutes les parties.

ARTICLE 6.02 LA FIN DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Contrat Local de Santé prend fin à la date butoir établi à l'article 5.01.

En cas de circonstances particulières n'ayant pas permis l'exécution effective de l'objet du contrat, le Contrat Local de Santé peut être reconduit par voie d'avenant, à l'initiative commune de toutes les parties, pour une durée maximale de 1 an.

ARTICLE 6.03 LA RESILIATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

La résiliation du contrat peut être mise en œuvre à l'initiative commune de toutes les parties, qui décident ensemble de mettre fin à leurs engagements.

En cas de litige relatif à la résiliation du contrat, l'une ou l'autre des parties peut saisir le tribunal compétent.

ARTICLE 6.04 L'IMPOSSIBILITE D'EXECUTER SES ENGAGEMENTS DE LA PART DES SIGNATAIRES

Tout litige causé par l'impossibilité pour l'une ou l'autres des parties, d'exécuter les engagements qui lui incombe, fera l'objet d'une tentative de conciliation.

Dans l'absence d'une solution amiable, la responsabilité de l'une ou l'autre des parties pourra être recherchée et le litige pourra être porté devant la juridiction compétente.

Article VII. SIGNATAIRES

Fait à Soulaines-Dhuys, en 14 exemplaires,

Le 06 décembre 2022 ;

L'ARS Grand Est

La Préfecture de l'Aube

Le Conseil Régional de la région Grand Est

Jean ROTTNER
Président du Conseil Régional

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube

Les Hôpitaux Champagne Sud

B. MARBIEU

Le Conseil Départemental
de l'Ordre des Médecins de l'Aube

L'association du Vendevrois
des Professionnels de Santé

La Communauté de Communes
Vendevre Soulaines

Le Conseil Départemental de l'Aube

La Mutualité Sociale Agricole Sud Champagne

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
de l'Aube

L'Education Nationale

M^{me} Arine VO QUANG

Le Conseil Interdépartemental
de l'Ordre des Infirmiers Aube-Haute Marne

La Fédération ADMR de l'Aube

ANNEXE 1 : FICHES-ACTIONS

Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale

Action 1.1	Renforcer l'attractivité du territoire à destination des professionnels de santé sur le territoire
-------------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	Communauté de Communes Venduvre Soulaines
	<i>Personne référente</i>	Brenda GRANGIER – Chargée de mission Développement
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>Le diagnostic du territoire a mis en avant une problématique de démographie médicale sur le territoire de la communauté de communes.</p> <p>Le vieillissement des professionnels de santé (2 médecins sur 3 ont plus de 55 ans, 1 chirurgien-dentiste sur 2 a plus de 60 ans)</p> <p>Le nombre de professionnels de santé (médecins, masseurs kinésithérapeutes, orthophonistes) est insuffisant pour répondre aux besoins de la population. En 2020, la communauté de communes de Venduvre Soulaines enregistre une densité des autres professionnels de santé inférieure à l'ensemble des territoires de comparaison quelle que soit la profession.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 2,6 pour les Médecins généralistes contre 8,7 en France ➤ 9,1 pour les infirmiers contre 15,2 en France ➤ 1,3 pour les chirurgiens-dentistes contre 5,3 en France <p>En 2018, la communauté de communes enregistrait un indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée (APL) en médecins généralistes de 2,4 C/an/hab contre 3,9 C/an/hab en France.</p> <p>La commune de Venduvre a été classée comme zone d'intervention prioritaire selon le dernier zonage médical, publié le 1er juillet 2022. Cela signifie que cette commune est considérée comme très déficitaire en offre de soins médicaux. Cette classification permet aux médecins médecin souhaitant s'y installer peut prétendre à un accompagnement financier de l'Assurance Maladie (50 000€) et adhérer au contrat début d'exercice de</p>	

	<p>l'Agence améliorant la protection sociale du nouvel installé et garantissant un niveau de revenu la première année.</p> <p>Cette classification permet également à la municipalité de prendre des mesures complémentaires favorisant le maintien ou l'installation de médecins, conformément à l'article L. 1511-8 du code général des collectivités territoriales qui prévoit des indemnités de logement et de déplacement pour les stages des internes et des aides favorisant installation et le maintien des professionnels.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) (base liste des objectifs du PRS)</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 01.0 - Augmenter le nombre d'installations dans les zones identifiées par les schémas cibles territoriaux en accompagnant les jeunes médecins généralistes et spécialistes dans leur parcours d'installation</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes de Venduvre-Soulaines</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Renforcer l'offre de soins et les services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Venduvre Soulaines</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>➤ Mettre en place un dispositif d'accompagnement en faveur du maintien et de l'installation des professionnels de santé sur le territoire</p> <p>➤ Informer les professionnels de santé du territoire sur les formations « Maitres de stage » et « IPA »</p> <p>➤ Informer les futurs professionnels de santé sur les éléments d'attractivité du territoire</p>
<p>Etapes de mise en œuvre – Description</p>	<p>➤ Tout au long du CLS : Recherche de nouveaux professionnels de santé (médical, paramédical)</p> <p>La Communauté de Communes poursuivra son engagement en faveur du maintien et de l'installation de nouveaux professionnels de santé :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recours à des cabinets de recrutement ▪ Participation à la JIML à l'université de médecine de Reims, ▪ Gestion des équipements de santé dans l'optique de proposer des cabinets adaptés aux praticiens ▪ <p>➤ Tout au long du CLS : Accompagnement et mise en réseau</p> <p>La Communauté de Communes poursuivra son engagement en faveur du maintien et de l'installation de nouveaux professionnels de santé en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnant méthodologiquement les professionnels du territoire pour leurs demandes d'aides financières de leur matériel médical. ▪ Guidant les jeunes médecins et leur famille dans l'appropriation du territoire en leur donnant les informations nécessaires à leur installation familiale ▪ Etudiant les possibilités d'accompagnement financier de la Communauté de Communes <p>➤ A partir de fin 2023 puis sur les années suivantes : élaboration et diffusion d'outils de communication</p> <p>Dans un premier temps, la chargée de mission de développement de la Communauté de Communes centralisera tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'outils de communication à destination des professionnels de santé du territoire et des futurs professionnels de santé</p> <p>Dans un second temps, un travail d'élaboration de ses outils sera engagé.</p> <p>Puis, à partir de modalités de communication définies, les outils seront diffusés.</p>	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin : 2027	
Partenaires de l'action	ARS DT 10 CPAM 10 ADVPS Les structures de santé du territoire Chargé de mission « je m'installe »	
Public visé	<input type="checkbox"/> Tout public <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Communauté de communes Vendeuvre Soulaines	

Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	ETP coordination CLS : 25 jours par an soit 4 750€ En fonction des demandes : 50 000€ CPAM 50 000€ ASI
	<i>Financeurs et montants</i>	CPAM ARS Grand Est Aides financières de l'état Communauté de communes : 4 750€
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Chargée de mission Développement territorial de la Communauté de communes Venduvre-Soulaines
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input checked="" type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

lutte contre les inégalités sociales de santé ?	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et profil des personnes touchées par l'action - Nombre et typologie des partenaires associés à l'action - Nombre et typologie des actions réalisées <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles installations de professionnels de santé/exercices de soins coordonnés/modes d'exercices sur le territoire - Typologie des professionnels de santé/exercices de soins coordonnés/modes d'exercices nouvellement installés sur le territoire - Evolution de l'offre de soins sur le territoire * <p>Méthode d'évaluation envisagée</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de suivi - Questionnaire d'évaluation - <p>* Concernant l'indicateur de résultat suivant : Evolution de l'offre de soins sur le territoire, le taux d'évolution pourra être mesuré à partir de la deuxième année de l'action puis les années qui suivront la mise en œuvre de l'action</p>

Action n°1.2	Développement d'une offre de télémédecine sur le territoire
--------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	ADVPS
	Personne référente	Benoit CALON
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>Face à la diminution du nombre de professionnels de santé, au vieillissement de la population et à l'augmentation significative de situations nécessitant des prises en charge dans le cadre de parcours de soins coordonnés, la Préfecture de la Région Grand Est ; l'ARS Grand Est et l'Assurance Maladie souhaitent faire converger leur action pour soutenir le développement de la télémédecine.</p> <p>La télémédecine est un vecteur important d'amélioration de l'accès aux soins, en particulier dans les zones fragiles comme à Vendeuvre-sur-Barse. En effet, elle doit être un outil pour les professionnels de santé et un moyen pour les patients d'accéder à des offres de soins spécifiques en complément d'une offre de soins existante et non de substitution.</p> <p>Le public vulnérable HUDA est prioritairement ciblé.</p> <p>Cette action s'inscrit dans la feuille de route « télémédecine Grand Est » portée par PULSY.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Objectif 01.0 - Renforcer l'offre régionale de télémédecine tout en la rendant lisible, accessible et intégrée dans les pratiques médicales <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.	

	<input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes de Vendeuve-Soulaines
Objectifs spécifiques	Renforcer l'offre de soins et les services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Vendeuve Soulaines
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etudier les besoins des professionnels de la maison de santé en termes d'équipement et de formation en matière de télémedecine ➤ Equiper la commune de Vendeuve-sur-Barse d'un équipement en télémedecine au regard des besoins identifiés ➤ Mettre en place l'offre de télémedecine au sein de la maison de santé
Etapas de mise en œuvre – Description	<p><u>Etape 1 : De janvier à juin 2023 - étude des besoins en télémedecine de la maison de santé</u></p> <p>La maison de santé (MSP) va mettre en place des réunions de travail (1 réunion par mois) entre professionnels de santé de la MSP en partenariat avec PULSY qui auront pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'identifier et de qualifier les besoins des professionnels de santé en termes d'équipements et de formation ➤ D'étudier les ressources humaines et matérielles à mobiliser au sein de la MSP ➤ De choisir une solution de télémedecine adaptée ainsi que les actes (téléconsultation pour la population : vasculaire, psychiatrie, dermatologie, gynécologie, la télé-expertise pour les praticiens de la MSP...) ➤ De réfléchir aux modalités de mise en œuvre et à sa communication <p>L'engagement d'une réflexion avec les associations d'utilisateurs pourra éventuellement être mené sur la mise en place de cette offre de télémedecine</p> <p><u>Etape 2 : De septembre à décembre 2023 - mise en place de l'offre de télémedecine</u></p> <p>A partir de l'étude réalisée entre janvier et juin, la MSP va poursuivre sa démarche de travail pour mettre en place l'offre de télémedecine, au sein de la MSP dans un premier temps, avec ses partenaires (1 réunion par mois) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition du matériel ➤ Articulation des demandes/besoins entre les médecins libéraux et les médecins réalisant la télé-expertise ➤ Information sur l'offre de télémedecine auprès des médecins libéraux de la MSP et des habitants.

	<p>La MSP devra travailler sur différentes modalités de communication en s'appuyant sur les partenaires en local notamment et selon les possibles, en associant les associations de patients</p> <p>Etape 3 : Evaluation</p> <p>La MSP organisera un temps de bilan avec les professionnels de la MSP et les partenaires sur ces premiers mois de mise en œuvre.</p> <p>De plus, les perspectives de développement de l'offre de télé-médecine seront abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Une offre de télé-médecine en dehors de la MSP avec un équipement adapté (par exemple pour aller au domicile en partenariat avec les infirmières) ➢ Une offre de télé-médecine plus large au niveau des actes et des spécialistes mobilisables <p>L'objectif étant progressivement la montée en charge du nombre de patients et du nombre de spécialistes.</p>	
Durée de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : janvier 2023 Fin : décembre 2023	
Partenaires de l'action	Ensemble des professionnels de santé, Pulsy, CCVS, Conseil régional, ARS, établissement medico-sociaux, sociaux, CPAM, Associations d'usagers, MSP, AATM	
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : les habitants du territoire	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Communauté de Communes de Vendevre-Soulaines	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	En fonction des besoins identifiés
	<i>Financeurs et montants</i>	Validation par la commission de validation
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	Chargée de projet PULSY
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input checked="" type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	

	<p>Mode de vie</p> <p><input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p> <p>Conditions de vie</p> <p><input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions de travail</p> <p>Environnement social</p> <p><input type="checkbox"/> Intégration sociale</p> <p><input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Normes et climat social</p> <p>Contexte économique et politique</p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population</p> <p><input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau de revenu</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <p>Autre(s)</p>
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	PRS, feuille de route télémédecine Grand Est
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et typologie des partenaires associés à l'action - Nombre et typologie des actions réalisées <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Typologie des modes d'exercices nouvellement installés sur le territoire - Evolution de l'offre de soins sur le territoire * <p>Méthode d'évaluation envisagée</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de suivi - Questionnaire d'évaluation, <p>* Concernant l'indicateur de résultat suivant : Evolution de l'offre de soins sur le territoire, le taux d'évolution pourra être mesuré à partir de la deuxième année de l'action puis les années qui suivront la mise en œuvre de l'action</p>

Action n°1.3	Elaboration d'un programme ETP AVC
---------------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	ADVPS
	Personne référente	Monsieur Benoit Calon, masseur Kinésithérapeute
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>En France, on dénombre chaque année plus de 140 000 nouveaux cas d'accidents vasculaires cérébraux, soit un toutes les quatre minutes. L'AVC représente la première cause de handicap physique acquis de l'adulte, la deuxième cause de démence (après la maladie d'Alzheimer) et la deuxième cause de mortalité avec 20% des personnes qui décèdent dans l'année suivant l'AVC.</p> <p>L'AVC peut survenir à tout âge : si l'âge moyen de survenue d'un AVC est de 74 ans, 25% des patients ont moins de 65 ans et 10% moins de 45 ans. Ces dernières années le nombre d'AVC affectant des personnes jeunes a augmenté de manière significative.</p> <p>Les patients sont peu sensibilisés sur le secteur à cette problématique de santé publique, les professionnels souhaitent apporter une information simple, lisible et utile aux Vendevrois sur ce thème et en priorité auprès des patients ayant des facteurs de risques : patients âgés de plus de 65 ans, hypertension artérielle, hypercholestérolémie, diabète.</p> <p>Les professionnels de santé sont déjà mobilisés et impliqués sur la thématique AVC, à ce titre ils réalisent les actions sur :</p> <p>➤ <u>La sensibilisation au dépistage AVC</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - A destination des patients : film d'animation projeté dans les salles d'attente de la maison de santé et pancartes - Pour les intervenants : une soirée de formation animée par un Neurologue <p>Cette action a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les signes précurseurs (paresthésie, troubles oculaires...) - repérer les conduites à risques (alcoolisme, diabète, antécédents familiaux, cholestérol, troubles cardiaques, ...) - informer les conséquences thérapeutiques (AVC et pilule) - informer les aidants et les usagers - informer sur les différences entre AIT et AVC - informer sur les démarches à effectuer pour le malade afin d'obtenir une prise en charge rapide 	

	<p>➤ <u>L'éducation à la santé des patients ayant un facteur de risques sur l'AVC</u></p> <p>Modalités de mise en œuvre : Sélection des patients par le médecin Conception puis mise en œuvre d'environ 3 séances collectives d'éducation à la santé. 1 session de 3 séances de 1 heures chacune, à adapter selon les capacités du patient</p> <p>Les patients seront sensibilisés à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les signes précurseurs (paresthésie, troubles oculaires...) - Comprendre les conduites à risques (alcoolisme, diabète, antécédents familiaux, cholestérol, troubles cardiaques, ...) - Informer les conséquences thérapeutiques (AVC et pilule) - Comprendre la différence entre AIT et AVC - Connaître les démarches à effectuer pour le malade afin d'obtenir une prise en charge rapide <p>➤ <u>Une action post AVC</u> Développer, en s'appuyant sur le dispositif PRADO porté par Caisse primaire d'assurance maladie de l'Aube, un protocole de prise en charge à la suite d'une hospitalisation pour AVC afin d'améliorer la coordination ville/hôpital. Le dispositif PRADO a pour objectif de définir le protocole de prise en charge tant médical que social suite à une hospitalisation pour AVC.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 02.1 - Développer l'éducation thérapeutique du patient : Améliorer l'accès à une offre d'éducation thérapeutique notamment pour les pathologies les plus fréquentes</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Renforcer l'offre de soins et les services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Vendevre Soulaines</p>

Objectifs opérationnels	Elaborer un programme ETP	
Etapes de mise en œuvre – Description	<p>Action : élaborer un programme ETP AVC</p> <p>Projet qui devra faire l'objet d'un dépôt de déclaration d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient à l'ARS, une fois l'équipe constituée en application de l'autorisation en vigueur.</p> <p>Les professionnels de santé seront accompagnés par l'espace ressource Grand Est.</p> <p><u>En amont du projet : Ecriture du projet année 1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Constitution d'un groupe de travail : Professionnels de santé, CPAM, hôpital, ARS DT10, espace ressource ➤ Formation de l'équipe qui porte le programme composé de 2 professionnels de santé au minimum dont au moins un médecin ➤ Elaboration du programme et des outils avec accompagnement de l'espace ressource ➤ Labellisation du programme à l'ARS ➤ Réalisation de supports de communication de l'action ➤ Communication de l'action <p><u>Mise en œuvre du programme ETP : année 2</u></p>	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : janvier 2023 Fin : décembre 2027	
Partenaires de l'action	Ensemble des professionnels de santé, IREPS, ARS, espace ressource, Hôpital Sud Champagne, association des usagers Caisse primaire d'assurance maladie de l'Aube	
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	CCVS	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	10 000€
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS
	<i>Autres ressources mobilisables</i>	

	(Matériel, humaine)
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input checked="" type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	PRS,
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Nombre de réunion Nombre de partenaires mobilisés Indicateurs de résultat : Déclaration du programme ETP à l'ARS Nombre de patients inclus dans le programme

	Méthode d'évaluation envisagée : Evaluation qualitative de l'opération
Action n°1.4	Développer le sport santé sur le territoire de la CC Vendevre Soulaines

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Réseau Sport-Santé Bien-Être (RSSBE)
	Personne référente	Mme Mazzucotelli, chargée de mission RSSBE
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>Avec le vieillissement de la population et l'allongement de l'espérance de vie, le nombre de personnes atteintes d'une ou de plusieurs maladies chroniques ne cesse de s'accroître. Au niveau départemental, les taux de prévalence des principaux types d'affections longue durée, exprimés pour 10.000 habitants, sont globalement proches des niveaux observés au niveau de la région.</p> <p>Le territoire de la Communauté de Communes Vendevre Soulaines recense 7 617 habitants en 2022.</p> <p>La diminution de l'exercice physique, la réalisation de travaux pénibles ou répétitifs, et la sédentarité dégradent la santé de la population, notamment pour les personnes ayant des pathologies chroniques (par exemple le diabète).</p> <p>On dénombre : 1 638 bénéficiaires de l'aide pour les Affections de Longue Durée (ALD), ce qui représente un taux de 21,3 %.</p> <p>De nombreuses recommandations scientifiques et données probantes soulignent l'importance de l'activité physique en particulier chez les malades chroniques. Elle a un rôle primordial car elle prévient les complications, réduit le nombre d'hospitalisations et les coûts de prise en charge, voire permet de diminuer la posologie médicamenteuse.</p> <p>Le décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée (APA) donne à chaque médecin traitant la possibilité de prescrire une activité physique adaptée à ses patients en affection de longue durée (ALD).</p> <p>Bien qu'elle soit reconnue comme une véritable thérapeutique, sa prescription reste encore peu utilisée en France. Le dispositif régional Prescri'mouv a été conçu pour permettre aux médecins de prescrire à</p>	

	<p>leurs patients une activité physique qui sera réalisée dans un cadre sécurisé.</p> <p>Depuis le 22 octobre 2018, ce dispositif a officiellement été lancé sur le territoire champardennais. Prescri'mouv est un dispositif régional (Grand Est) visant à améliorer la santé et la condition physique des patients adultes atteints de maladies chroniques grâce à la pratique d'une activité physique ou sportive.</p> <p>A compter du 1er octobre 2022 de nouveaux bénéficiaires sont éligibles au dispositif. Désormais Prescri'mouv s'adresse à l'ensemble des patients atteints d'une ALD 30 (Affection de Longue Durée), souffrant d'un trouble musculo-squelettique (TMS), de troubles persistants suite à une infection au Covid et/ou en situation d'obésité (indice de masse corporelle (IMC) compris entre 30 et 40).</p> <p>Le dispositif s'appuie sur 8 réseaux de professionnels afin de mailler au mieux le territoire Grand Est. Le Réseau Sport-Santé Bien-Être est l'opérateur qui coordonne ce dispositif sur le territoire de l'ex-Région Champagne Ardenne.</p> <p>Le médecin traitant est au cœur de cette prise en charge, il oriente son patient sur prescription médicale vers le dispositif. Selon ses souhaits et ses capacités physiques, le patient est pris en charge par un professionnel de l'activité physique adaptée. Il est accompagné et conseillé pour adopter un mode de vie physiquement plus actif et adapté à son état de santé En pratiquant quotidiennement une activité physique, le patient pourra ressentir des effets bénéfiques pour sa santé sur le long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminuer le risque de développer certaines maladies (maladies cardiovasculaires, hypertension artérielle, cancers, diabète de type 2, obésité, ostéoporose...) • Améliorer l'endurance dans les activités de la vie quotidienne ou à l'occasion des loisirs. • Entretenir la force musculaire, la souplesse, l'équilibre, la coordination et le tonus, ce qui facilite les mouvements de la vie de tous les jours, permet de prévenir les chutes et aide à conserver une plus grande autonomie en vieillissant • Réduire le risque de fracture des personnes âgées • Augmenter la résistance à l'effort : bouger aide à se sentir bien. • Réduire les états d'anxiété et de dépression. • Agir directement sur le sommeil en augmentant sa quantité et sa qualité <p>L'objectif du Réseau Sport Santé Bien-Être est donc d'accompagner la population vers un mode de vie plus actif en adoptant une activité physique quotidienne. L'objectif est de rendre chaque individu acteur de sa santé et de récolter des effets bénéfiques tant sur leur bien-être que sur leur qualité de vie.</p> <p>Également les professionnels de santé de Vendevre sur Barse souhaitent promouvoir l'activité physique, car ses effets sur la santé (au sens large) sont bénéfiques.</p>
--	--

<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière : Accompagner le déploiement de l'activité physique adaptée prescrite dans le traitement de certaines pathologies</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Renforcer l'offre de soins et les services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Vendeuvre Soulaines</p> <p>Renforcer l'accessibilité (financière, géographie, physique et socioculturelle) à l'offre de soins disponible et les services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins sur le territoire et en proximité pour les habitants</p> <p>Renforcer la lisibilité et la visibilité de l'offre de soin disponible et les services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins sur le territoire et en proximité pour les acteurs (professionnels, bénévoles, élus ...) et les habitants</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Relayer les informations sur les formations pour les éducateurs sportifs et en proposer en fonction des besoins 2) Faire des articles, des supports de communication à destination des professionnels de santé 3) Accompagner les structures sportives dans la mise en place de créneaux Sport-Santé via un label 4) Accompagner les structures dans la recherche de financement 5) Participer aux différentes manifestations sportives afin de relayer l'offre Sport-Santé <ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier les acteurs de l'offre sportive sur le territoire 1bis) Identifier les professionnels de l'Activité Physique Adaptée (APA) du territoire (Licence Staps APA ou Masseur Kinésithérapeute) grâce aux acteurs locaux (élus, directions des sports, ...)

	<p>2) Proposer à ces acteurs de monter en compétences sport santé via les formations mises en place par le Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins des acteurs en termes de formation pour mettre en place des formations répondants aux besoins des acteurs, ou les formations fédérales. <p>2bis) Proposer à ces acteurs de se former en Education Thérapeutique du Patient (ETP) (Entretien Motivationnel ou 40h ETP)</p> <p>3) Accompagner les structures sportives dans l'obtention du label Prescri'mouv (se former, avoir un défibrillateur, remplir le dossier de demande de label)</p> <p>3bis) Accompagner les professionnels de l'Activité Physique Adaptée (mise en place des Bilans Médico Sportifs, suivi des patients, ...)</p> <p>4) Promouvoir l'offre sport santé auprès des professionnels de santé (publipostage, réunions d'informations, conférences, ...)</p> <p>4bis) promouvoir l'offre sport santé auprès des usagers (réunions d'informations, conférences, journées d'animation, ...) afin d'augmenter le nombre d'inclusions dans le dispositif mais aussi afin d'étendre la notoriété du dispositif auprès de tous les acteurs (santé, usagers, ...)</p>
<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<p>Mettre en place une action (rencontre, mailing, webinaire, ...) avec les structures sportives du territoire afin de leur présenter et de leur expliquer la mise en place d'un créneau Sport-Santé.</p> <p>Relayer les informations sur les formations de niveau 1 et 2 mises en place par le CROS Grand Est</p> <p>Accompagner les structures dans la mise en place de créneaux Sport-Santé labellisés.</p> <p>Communiquer, sensibiliser les professionnels de santé sur le sport-santé (conférence, réunion, webinaires, publipostage)</p> <p>Mettre en place une action sport-santé sur le territoire pour informer le public de l'existence de l'offre sport-santé</p> <p>1) Identifier les acteurs de l'offre sportive sur le territoire</p> <p>1bis) Identifier les professionnels de l'Activité Physique Adaptée (APA) du territoire (Licence Staps APA ou Masseur Kinésithérapeute) grâce aux acteurs locaux (élus, directions des sports, ...)</p> <p>Rencontrer les élus locaux pour bien identifier leur rôle et leur investissement sur le développement du sport santé (possibilité de personne relais pour fédérer le sport santé sur le territoire ? d'aides financières ? de mise à disposition de locaux ?</p> <p>Obtenir le contact des acteurs sportifs et professionnels APA locaux</p> <p>Mettre en place une action d'information auprès des structures sportives sur le développement du sport santé, le dispositif Prescri'mouv et la labellisation Prescri'mouv // rencontrer les professionnels APA</p> <p>2) Identifier les acteurs de l'offre sportive sur le territoire</p> <p>1bis) Identifier les professionnels de l'Activité Physique Adaptée (APA) du territoire (Licence Staps APA ou Masseur Kinésithérapeute) grâce aux acteurs locaux (élus, directions des sports, ...)</p>

	<p>Informers les acteurs sur les formations mises en place sur l'année</p> <p>Envoyer le cahier des charges du label et le dossier de demande de label aux structures ayant des éducateurs sportifs formés</p> <p>Informers les professionnels APA sur les formations mises en place sur l'année</p> <p>Envoyer le guide de mise en place des Bilans Médico Sportifs aux Professionnels APA (+ convention + présentation de l'outil de report des données informatique + présentation du pass de suivi du patient)</p> <p>3) Accompagner les structures sportives dans l'obtention du label Prescri'mouv (se former, avoir un défibrillateur, remplir le dossier de demande de label)</p> <p>3bis) Accompagner les professionnels de l'Activité Physique Adaptée (mise en place des Bilans Médico Sportifs, suivi des patients, ...)</p> <p>Mobiliser les acteurs locaux et départementaux pour aider financièrement la mise en place des créneaux (aide aux structures ou aide aux usagers)</p> <p>Echanger par mail et tél avec les structures pour finaliser le dossier de demande de label</p> <p>Visiter le créneau pour lui octroyer le label</p> <p>Mettre en place une convention octroyant le label Prescri'mouv pour 3 ans</p> <p>Former le professionnel APA à l'outil de saisie informatique et mise en place d'une convention de prestation pour 1 année (tacite reconduction)</p> <p>Envoyer et actualiser la liste des créneaux labellisés au professionnel APA</p> <p>4) Promouvoir l'offre sport santé auprès des professionnels de santé (publipostage, réunions d'informations, conférences, ...)</p> <p>4bis) promouvoir l'offre sport santé auprès des usagers (réunions d'informations, conférences, journées d'animation, ...) afin d'augmenter le nombre d'inclusions dans le dispositif mais aussi afin d'étendre la notoriété du dispositif auprès de tous les acteurs (santé, usagers, ...)</p> <p>Mettre en place des réunions opérationnelles avec les acteurs sport santé du territoire afin de définir la stratégie de communication répondant au mieux aux « us et coutumes » du territoire.</p> <p>Mettre en place des réunions bilans annuelles pour ajuster l'offre chaque année.</p> <p>Actions annexes au sein de la MSP</p> <p><u>Les professionnels de santé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des patients pouvant être orienté vers un créneau labellisé sport santé - Orientation vers le médecin traitant - Orientation vers un kinésithérapeute, nutritionniste, psychologue pour des séances individuelles de bilan et de définition des objectifs. - Concertation pour une mise en commun des données et définition des conduites à tenir - Mise en place de l'activité physique :
--	---

	<p>> par un kiné ou un éducateur d'activité physique adaptée si l'état de santé du patient l'exige (en fonction des résultats des bilans réalisés précédemment)</p> <p>> par un éducateur sportif ou un bénévole d'une association sinon</p>	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin : 2027	
Partenaires de l'action	CDOS 10, DDCSPP10, DT ARS 10 Partenaires locaux du sport Professionnels de santé CD10 Elus locaux Associations d'usagers CCAS Complémentaires santé, CAF, CPAM, MSA	
Public visé	<input checked="" type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Communauté de communes de Vendevre-Soulaines	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financeurs et montants</i>	Budget compris dans le CPOM en cours avec l'ARS Grand Est
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	- 1 chef de projet - Référents locaux - Aides financières pour les créneaux labellisés - Aides financières pour les usagers
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)	

	<input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	PRS
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : Nombre et typologie des partenaires associés au réseau Nombre et typologie des supports de communication utilisés Nombre et typologie des actions mises en place Indicateurs de résultat : Nombre et profil des partenaires déclarant que l'offre est plus accessible pour les bénéficiaires Typologie de l'accessibilité citée : géographique, physique, financière, ... Evolution de l'utilisation de l'offre Méthode d'évaluation envisagée : Questionnaire d'évaluation Tableaux de bord

Action n° 1.5	Développement des actions du Conseiller en Environnement Intérieur (C.E.I)
----------------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Structure :</i> MSA SERVICES
	<i>Personne référente</i> Cécile POINSART, CEI
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap
Contexte et enjeux locaux	<p>La qualité de l'air à l'intérieur des locaux constitue un véritable enjeu de santé publique, au regard du temps passé en espace clos (entre 70 et 90% en moyenne), du spectre des polluants potentiellement inhalés et du nombre d'individus concernés. Depuis une dizaine d'années, une forte mobilisation des pouvoirs publics est en marche en France afin de répondre à cette préoccupation sanitaire.</p> <p>Les dernières études montrent que les pathologies liées à l'environnement sont de plus en plus fréquentes, et peuvent avoir parfois de graves répercussions.</p> <p>L'environnement intérieur peut être un facteur aggravant de certaines pathologies et certains comportements au sein de l'habitat peuvent accentuer ce risque.</p> <p>Il est souvent difficile pour un professionnel de santé de déterminer quels sont les polluants ou les allergènes se trouvant au domicile de leurs patients ou encore de savoir quelles sont leurs habitudes comportementales.</p> <p>C'est dans ce contexte que MSA Services propose de développer le travail du CEI au domicile des personnes présentant des pathologies en lien avec ses environnements polluants et allergènes via le dispositif IntAir'Agir, un service destiné aux médecins et aux patients atteints de maladies respiratoires chroniques et d'allergies. Dans ce dispositif, sur prescription médicale, un Conseiller en Environnement Intérieur (CEI) peut intervenir au domicile des patients.</p> <p>En Grand Est, ce dispositif est coordonné par l'AP3A (Association pour l'Amélioration des Asthmatiques et des Allergiques) qui fera le lien avec des CEI formés sur le territoire pour intervenir, ce qui est le cas d'une professionnelle au sein de MSA Services.</p> <p>Pour développer ce service, il s'agira de travailler, sur le territoire auprès des potentiellement prescripteurs, les médecins généralistes mais aussi les médecins spécialisés (allergologues, pneumologues, pédiatres ...) pouvant rencontrer ce type de public (adulte et/ou enfant).</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS)</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.7 - Maîtriser les risques environnementaux : Renforcer l'intervention de conseillers en environnement intérieur <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.

	<input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Préserver un environnement favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines
Objectifs spécifiques	<p>Renforcer l'offre de soins et les services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Vendevre Soulaines</p> <p>Renforcer l'accessibilité (financière, géographie, physique et socioculturelle) à l'offre de soins disponible et les services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins sur le territoire et en proximité pour les habitants</p> <p>Renforcer la lisibilité et la visibilité de l'offre de soin disponible et les services en santé qui s'intègrent dans une logique de parcours de soins sur le territoire et en proximité pour les acteurs (professionnels, bénévoles, élus ...) et les habitants</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer auprès des médecins du territoire sur le dispositif Interagir et les missions et modalités d'actions du CEI avec le soutien de l'AP3A - Organiser une visite au domicile des patients pour chaque prescription médicale reçue - Mettre à disposition des patients et des professionnels prescripteurs des informations et des conseils en matière d'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans l'habitant, dans le cadre de ces visites
Etapas de mise en œuvre – Description	<p><u>Année 1</u></p> <p><u>Etape 1 : Rencontre avec les médecins</u> Afin de pouvoir développer l'offre sur le territoire du CLS, il s'agira dans un premier temps d'envoyer des courriers ou des mails directement envoyés aux professionnels du territoire concerné. Ce travail de communication est réalisé par la coordinatrice du dispositif AP3A.</p> <p><u>Etape 2 : Mise en place des visites à domicile</u> Les visites à domicile se feront uniquement sur prescription médicale du professionnel. Dès sa réception, la demande est étudiée par l'AP3A afin de valider sa possible prise en charge, puis une demande d'intervention sera</p>

	<p>transmise au CEI du territoire qui prendra directement contact avec le patient afin de planifier la visite.</p> <p>Lors de sa visite le CEI évalue les sources d'allergènes, mais également les polluants chimiques, en effectuant une visite de toutes les pièces de la maison, prenant en compte toutes les données : chauffage, ventilation, revêtements (sols, murs, plafonds), mobilier, pour mesurer selon la pathologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les polluants biologiques : acariens, moisissures, allergènes d'animaux, blattes, plantes... ▪ Les polluants chimiques : composés organiques volatils (COV), formaldéhyde, NO2... <p>Il s'informe sur les habitudes de vie, les travaux effectués ou en cours, etc...</p> <p>Le CEI peut d'informer les personnes sur les organismes auxquels ils peuvent faire appel : Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) ...</p> <p>Le CEI terminera sa visite par un temps d'échange avec le patient pour connaître son ressenti et sa satisfaction quant à ce service proposé.</p> <p><u>Etape 3 : Après les visites</u></p> <p>Après sa visite, le CEI rédigera un rapport, contenant les conseils et recommandations en termes d'actions à mener au sein du logement, qui sera transmis au patient, au professionnel prescripteur et à la coordinatrice du dispositif.</p> <p>Puis 6 à 8 mois après la visite, le patient est contacté par la coordinatrice du dispositif pour évaluer sa satisfaction concernant l'accompagnement ainsi que les changements, les modifications effectuées au sein du logement suite aux conseils et recommandations émises dans le rapport envoyé.</p> <p><u>Les années suivantes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre des rencontres avec les médecins ▪ Poursuivre les visites à domicile 		
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : Janvier 2023 Fin : décembre 2027		
Partenaires de l'action	Communauté de Communes De Venduvre-Soulaines Professionnels de santé du territoire		
Public visé	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : </td> <td style="vertical-align: top; width: 50%;"> * Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : </td> </tr> </table>	<input checked="" type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
<input checked="" type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :		

Territoire d'intervention	CC de Venduvre-Soulaines	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	
	<i>Financiers et montants</i>	Conventionnement ARS / AP3A / MSA Services
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	1 chargée de projet MSA service
Déterminants de santé visés	Système de soins	
	<input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...)	
	<input checked="" type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales)	
	<input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)	
	<input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients)	
	<input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie	
	<input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>)	
<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)		
Conditions de vie		
<input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)		
<input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)		
<input type="checkbox"/> Conditions de travail		
Environnement social		
<input type="checkbox"/> Intégration sociale		
<input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>)		
<input type="checkbox"/> Normes et climat social		
Contexte économique et politique		
<input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales		
<input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population		
<input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)		
Conditions socio-économiques		
<input type="checkbox"/> Niveau de revenu		
<input type="checkbox"/> Niveau d'éducation		
Autre(s)		
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Politiques Publiques concernées	PRSE 3 PRS	
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)	

<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prescription réalisées - Nombre et typologie des partenaires associés à l'action - Nombre et localisation des visites réalisées - Satisfaction des patients <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant avoir un accès facilité l'offre de soins proposée sur le territoire et en proximité - Utilisation effective de l'offre de soins proposés sur le territoire et en proximité - Evolution de l'utilisation de l'offre de soins (pour les actions pluriannuelles) <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action entre T +6 et T+ 8 mois, à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableaux de suivi de l'action, - questionnaire d'évaluation - <p>* Concernant l'indicateur de résultat suivant : Evolution de l'utilisation des offres, le taux d'évolution de l'utilisation de la ou des offres pourra être mesurée à partir de la deuxième année de l'action puis les années qui suivront la mise en œuvre de l'action</p>
---	---

Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population

Action n°2.1	Repérage et prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales	
Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	ADVPS
	Personne référente	Benoit CALON
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>Une réflexion a été engagée autour de la thématique de la santé des femmes par les professionnels de santé dans le cadre du projet de santé de la Maison de santé (MSP) des Rives de Barse.</p> <p>En effet, certains professionnels ont fait part de constats observés lors des consultations ou entretiens avec leurs patientes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un manque de connaissance sur la santé féminine ➤ Un manque d'information sur les dispositifs de dépistage, de prévention, sur les professionnels pouvant intervenir ... ➤ Un non-recours aux services de santé <p>Ce constat s'est vu renforcé au cours de la période de confinement lié à la pandémie du COVID-19 (2020 et 2021).</p> <p>Les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales sont notamment concernées. Les professionnels accueillent des femmes présentant des traces de violences avec des conséquences en matière de santé physique et de santé mentale pour qui une prise en charge spécifique est nécessaire ainsi que pour leurs enfants.</p> <p>Cette action s'articule avec le protocole de PEC des victimes de violences au sein des établissements de santé de l'Aube (CHT et GHAM)</p> <p>Au regard de ces éléments de constats, la MSP souhaiterait engager un travail auprès de l'ensemble des professionnels de santé de la MSP sur les questions de repérage, d'accompagnement, de prise en charge et d'orientation des femmes et de leurs enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales.</p> <p>Ce travail auprès des professionnels vient s'articuler avec la fiche action « Livret de santé féminine » qui pourra contenir des informations spécifiquement pour ce public et ainsi être utilisé par les professionnels</p>	

	de santé dans le cadre de leurs consultations et de leurs entretiens notamment.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines
Objectifs spécifiques	➤ Renforcer les connaissances des habitants et des acteurs du territoire sur les facteurs de risque et de protection, sur les dispositifs de dépistage et de prévention, en matière de santé et de santé-environnement
Objectifs opérationnels	➤ Mettre en place plusieurs temps d'échanges régulier sur l'année à destination de l'ensemble des professionnels de santé sur les questions de repérage, d'accompagnement, de prise en charge et d'orientation des femmes et de leurs enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales ➤ Mettre en œuvre plusieurs temps de formations réguliers sur l'année à destination de l'ensemble des professionnels de santé sur les questions de repérage, d'accompagnement, de prise en charge et d'orientation des femmes et de leurs enfants victimes de violences conjugales et intrafamiliales
Etapas de mise en œuvre – Description	<p><u>Etape 1 : Identification des ressources disponibles</u></p> <p>La MSP souhaiterait dans un premier temps recenser toutes les ressources disponibles sur cette question, à l'échelle du territoire mais aussi à l'échelle du département (articles de loi, outils de repérage/d'accompagnement/de prise en charge/d'orientation ...) afin de pouvoir les présenter et les partager avec les professionnels de santé dans le cadre de temps d'échanges organisés au sein de la MSP.</p> <p>De plus, la MSP souhaiterait identifier des structures/professionnels intervenant sur cette question afin qu'ils puissent intervenir au sein de la MSP auprès des professionnels de santé.</p>

	<p>Mode de vie</p> <p><input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p> <p>Conditions de vie</p> <p><input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions de travail</p> <p>Environnement social</p> <p><input type="checkbox"/> Intégration sociale</p> <p><input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Normes et climat social</p> <p>Contexte économique et politique</p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales</p> <p><input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population</p> <p><input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau de revenu</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <p>Autre(s) – Implantation des ressources – compétences des professionnels / visibilité / lisibilité (en référence à l'outil de catégorisation des résultats)</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p>Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028.</p> <p>Politique santé de la Communauté de communes Vendœuvre-Soulaines</p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et typologie des partenaires associés à l'action, - Nombre et typologie d'actions mises en place - Type de communication utilisée <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs déclarant avoir renforcé leurs connaissances sur les facteurs de risques et de protection, les dispositifs de dépistage et de prévention - Nombre d'acteurs déclarant vouloir engager des changements dans leurs pratiques professionnelles - Nature des offres, des dispositifs de prévention déclarés plus visibles et plus lisibles <p>Méthode d'évaluation envisagée</p>

	<p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">- Tableau de bord- Questionnaire- Compte rendus de réunion
--	---

Action n°2.2	Responsabilité Populationnelle - prévention et suivi du parcours de santé des patients atteints ou à risque de souffrir de certaines pathologies chroniques
--------------	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Association ResP'Aube / Hôpitaux Champagne Sud
	Personne référente	David LAPLANCHE
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p><u>Un constat de départ :</u></p> <p>Le diabète de type 2 et l'insuffisance cardiaque sont des maladies chroniques de plus en plus fréquentes. Une fois déclarées, ces pathologies sont source de complications multiples. Celles-ci peuvent être retardées et maîtrisées par une bonne promotion de la santé et une coordination entre les acteurs de santé. Le diabète de type 2 est une maladie chronique potentiellement évitable ou retardable grâce à des actions de prévention et promotion de la santé.</p> <p>Il remplit tous les critères d'une maladie qui justifie un dépistage. « C'est une maladie fréquente, longtemps asymptomatique et grevée de complications possiblement graves et coûteuses. Les facteurs de risque sont bien connus, permettant de cibler l'intervention chez les personnes les plus exposées, et le dépistage peut être facilement réalisé à peu de frais. Le traitement est plus aisé et l'hyperglycémie plus facile à contrôler lorsque le diagnostic est posé précocement. Cependant, de trop nombreux patients ne sont diagnostiqués que lors d'une complication (oculaire, cardiovasculaire ou rénale), témoin d'un diabète méconnu ayant évolué longtemps de façon silencieuse. » (<i>Société Francophone de diabète, 2013</i>).</p> <p>Sur la Communauté de Commune Vendeuvre-Soulaines on recense 1614 bénéficiaires à l'ALD, soit 21,3 % de la population de ce territoire (source SNDS – INSEE 2020). Soit un taux inférieur au taux national : 22,1 %.</p> <p>On constate la prévalence de certaines affections sur ce territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les maladies de l'appareil circulatoire : 3,4 fois supérieurs chez les hommes - Et le diabète de type 1 et 2. <p><u>Une démarche de responsabilité populationnelle engagée sur le territoire de l'Aube</u></p>	

	<p>Le GHT de l'Aube et du Sézannais a été retenu, conjointement avec quatre autres GHT dans le cadre d'un groupe animé par la Fédération Hospitalière de France (FHF), par le ministère de la Santé suite à sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt IPEP (Incitation pour une Prise en Charge Partagée) ¹</p> <p>Dans ce cadre, il est proposé aux professionnels de santé des cinq territoires pilotes, dont celui de l'Aube, de s'inscrire dans une démarche de responsabilité populationnelle. Cette approche consiste à identifier, sur un territoire, des populations présentant une problématique de santé spécifique, à stratifier cette population pour affiner l'analyse de ses besoins de santé, et de coconstruire avec les acteurs du territoire un programme clinique permettant d'agir de façon coordonnée.</p> <p>Cette démarche concerne des populations cliniques, correspondant à des pathologies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque...), ou selon des critères socio-économiques, telles que les personnes précaires.</p> <p>La responsabilité populationnelle repose sur une responsabilité conjointe des professionnels de santé à l'égard d'une population, en visant en particulier à développer la prévention et le dépistage.</p> <p>Deux pathologies seront plus particulièrement ciblées : le diabète et l'insuffisance cardiaque (IC), le choix de travailler en commun sur ces deux pathologies permettant aux acteurs de ces cinq territoires d'apprendre et d'avancer ensemble, notamment en s'inspirant d'initiatives locales.</p> <p>Au regard des éléments de diagnostic identifié précédemment, il apparaît pertinent de mettre en place une action locale en matière de partenariat, autour du dépistage mais aussi de coordination pour le suivi des personnes dépistées et incluses dans un parcours, dans le cadre de la démarche de responsabilité populationnelle, sur le territoire de ce CLS.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 02.1 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière : Doubler le nombre de collectivités territoriales adhérant à la charte « villes actives ou départements actifs du programme national nutrition santé »</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.0 - Améliorer le dépistage du diabète chez les personnes à risque</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p>

¹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-10918/article/appels-a-manifestation-d-interet>

	<input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances des habitants sur les facteurs de risque et de protection, sur les dispositifs de dépistage et de prévention en matière de santé Renforcer l'accessibilité des habitants du territoire aux différents services et offres de prévention qui leur sont dédiés
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Fédérer les professionnels du territoire autour de la démarche de Responsabilité Populationnelle - Elaborer avec les professionnels de santé de la MSP des modalités de dépistage du diabète au sein de la MSP - Intégrer les patients à risque élevé et les DT2 dans le parcours de RP - Identifier les modalités d'orientation à mettre en place par les professionnels de santé vers les parcours structurés de la démarche RP - Eduquer les patients sur les facteurs de risque – où il est possible d'agir – pour éviter le développement de certaines pathologies chroniques, comme le diabète de type 2 ou l'insuffisance cardiaque, - Faire prendre conscience aux patients, les complications qu'ils encourent en cas de diabète de type 2 ou d'insuffisance cardiaque, non stabilisé, - Conseiller et orienter les patients vers les ressources adaptées en fonction des besoins remontés,
Etapas de mise en œuvre – Description	<p><u>Action 1 : Repérage et prévention des patients à risque de souffrir de certaines pathologies chroniques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions de présentation de la démarche RP aux professionnels du territoire - Proposer l'adhésion aux professionnels du territoire à l'Association Resp'Aube - Organiser les dépistages via FINDRISC : Si résultat=profil à risque → faire une glycémie capillaire → éducation / prévention et proposition d'inclusion à un parcours RP - Organiser la mise en place de bilans complets - Suivi des patients intégrés via l'outil PARCEO <p><u>Action 1 bis : Proposer l'inclusion à la démarche RP auprès des patients souffrants de diabète de type 2 ou / et d'insuffisance cardiaque</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer la démarche RP au patient - Recueillir son consentement pour être inclus sur un parcours de santé RP - Envoyer via messagerie sécurisée (PARCEO) le document « Formulaire de consentement » à la chargée de mission RP

	<p><u>Action 2 : Proposer un parcours personnalisé au patient</u></p> <p><u>Action 3 : Organisation de séance(s) d'éducation et de prévention autour de l'alimentation et de l'activité physique adaptée, à destination des patients à risque (strate 0) ou non compliqué (strate 1)</u></p> <p>Trois ateliers, organisés avec nos partenaires sur une demi-journée avec 2 groupes de patients de 5 personnes – strate 0 et strate 1 inclus sur un parcours RP.</p> <p>- Atelier A : La Maison de la Nutrition et AMAE – médiation animale Travail autour de l'alimentation, différencier les besoins des envies (les pulsions alimentaire), retrouver le plaisir de manger grâce à l'atelier sur la sensorialité, apprendre à cuisiner de façon économique (produits locaux, astuces etc...)</p> <p>- Atelier B : RSSBE et AMAE – médiation animale Organisation d'activités physiques adaptées - Promenade avec les ânes, les chiens... exercices à pied avec les équidés (danse, faire un parcours d'obstacles ...)</p> <p>- Atelier C optionnel : patient expert ou AFD 10 ou IPA HCS → les complications du diabète, retour d'expérience</p> <p>Les ateliers se déroulent sur une demi-journée.</p>	
Durée de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 1 ^{er} trimestre 2023 Fin : 2027	
Partenaires de l'action	L'ensemble des partenaires du CLS Association de patients Hôpitaux Champagne Sud AMAIE ferme des globe-trotters – médiation par l'animal Maison de la Nutrition, RSSBE, Bénévole(s) de l'AFD / patient expert, Hôpitaux Champagne Sud, Elu(s) de la Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines ARS, CPAM, MSA	
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Communauté de commune de Vendeuvre-Soulaines	

Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Action 3 : 1 demi-journée : AMAE : 480€ Maison de la nutrition : 400€ 10 ateliers par an : 8800€ RSSBE : frais de déplacement
	<i>Financeurs et montants</i>	Action 1 et 2 : Financement dans le cadre de l'art. 51 – IPEP ARS
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Chargé de mission RP Temps de médecin DIM Système d'information PARCEO 1 éducatrice et 1 psychologue de l'association AMAE – médiation par l'animal, 1 formateur nutritionniste et animateur de la Maison de la Nutrition, 1 APA (RSSBE ou HCS), 1 bénévole de l'AFD10 ou patient expert ou profil paramédical (IPA ou IDE USAD ou ASALEE), CCVS : mise à disposition salle de réunion
Déterminants de santé visés	Système de soins	<input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie	<input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie	<input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social	<input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique	<input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)

	<p>Conditions socio-économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau de revenu</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p>
	<p>Autre(s)</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p>Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028.</p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus</p> <p>Nombre de réunions</p> <p>Nombre d'actions de dépistage</p> <p>Nombre et typologie des professionnels</p> <p>Nombre de patients inclus dans un parcours coordonné</p> <p>Nombre et typologie d'actions effectuées dans le cadre d'une coordination ville hôpital</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant avoir renforcé leurs connaissances sur les facteurs de risques et de protection, les dispositifs de dépistage et de prévention - Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant vouloir engager des changements dans leur pratique - Nombre et profil des personnes déclarant avoir moins de difficultés d'accès à l'offre - Evolution du nombre de personnes ayant recours à l'offre - Nature des offres déclarées plus accessibles <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableaux de suivi de l'action - Feuille d'émargement - Compte rendu de réunions - Questionnaire à destination des partenaires impliqués

Action n° 2.3	Promotion du réseau citoyen d'observation de la pollinisation « Pollin'air »
----------------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	ATMO Grand Est
	<i>Personne référente</i>	Guillaume COUROT (Ingénieur Air Climat Energie) Aurélié GOTTAR (Ingénieure Air et Santé) Anne AROUNOTHAY (Chargée d'étude référente Pollen)
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>En France, 25% de la population est concernée par l'allergie respiratoire, dont 50% aux pollens et 10% aux moisissures (source : rapport national de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant pour 2018 ; RNSA).</p> <p>A l'horizon 2050, l'OMS estime que 50% de la population pourrait être affectée par au moins une maladie allergique. La population est de plus en plus demandeuse d'une meilleure prise en charge des problèmes d'allergie et de pollens.</p> <p>Plus un épisode allergique est pris tôt, plus son traitement est léger et efficace.</p> <p>Dans ce contexte, ATMO Grand Est propose le déploiement d'un réseau participatif citoyen pour la surveillance des espèces à risque allergique : Pollin'air. C'est une plate-forme numérique (disponible sur www.pollinair.fr) sur laquelle les sentinelles bénévoles signalent en temps réel et de manière géolocalisée les stades de pollinisation des plantes qu'elles observent dans leur environnement proche.</p> <p>Source : 1 GA2LEN. Does rhinitis lead to asthma ? General practitioner. Brochure 2007</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.4 - Maîtriser les risques environnementaux : Réduire les risques liés au développement des espèces végétales susceptibles de nuire à la santé et renforcer la prévention des maladies vectorielles <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS	

	<input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Préserver un environnement favorable à la santé <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Développer les connaissances et les compétences en santé environnement <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la communauté de communes Vendevre Soulaines
Objectifs spécifiques	Renforcer les connaissances des habitants et les acteurs du territoire sur les facteurs de risque et de protection en matière de santé-environnement
Objectifs opérationnels	<p>- Proposer une réunion de présentation à la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines portant sur la surveillance des pollens et le réseau participatif « Pollin'air ».</p> <p>- Proposer à la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines de faire connaître le dispositif à ses habitants et les acteurs locaux et de faire sa promotion dans le but de recruter des sentinelles.</p> <p>- Présenter le pollinier opérationnel du Parc des Moulins comme lieu de rencontre des sentinelles mais également de formation de ces dernières par ATMO Grand Est. Il est possible de former également des relais qui pourront à leur tour former des sentinelles bénévoles. A noter que la Maison des Maraichers présente sur site dispose d'une salle qui permettra la mise en œuvre des rencontres et des formations</p>
Etapas de mise en œuvre – Description	<p>En 2023 : Rédaction d'une publication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec la personne en charge de la communication au sein de la CC Vendevre Soulaines • Organisation d'un temps d'échange pour définir la forme (article ou autre selon les échanges), le contenu, le ou les supports de communication (journal communal, site internet, autre média ...) et le calendrier • Rédaction de la publication par ATMO GE et transmission à la Communauté de communes <p>En 2023 : Mise en place d'une rencontre avec les élus et service de la communauté de communes + mise en lien avec les professionnels de la MSP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec le Président de la Communauté de Communes • Organisation d'un temps d'échange pour définir la date, le lieu, le contenu selon les besoins identifiés et les modalités d'organisation • La rencontre sera animée avec ATMO GE qui pourra présenter la structure et son rôle notamment sur les questions de la qualité de l'air. Le thème principal reste « la qualité de l'air : qu'est-ce que c'est ? Les polluants, lesquels sont-ils ? Comment la mesure-t-on ? » mais selon les besoins identifiés d'autres éléments pourront être intégrés.

	<p>Conditions socio-économiques</p> <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	<p>Autre(s)</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>Politiques Publiques concernées</p>	PRSE 3
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions organisées avec la CC - Nombre de publications réalisées <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant avoir renforcé leurs connaissances sur les facteurs de risques et de protection, les dispositifs de dépistage et de prévention - Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant vouloir engager des changements dans leur pratique <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableaux de suivi des actions - Questionnaire à destination des élus

Action n°2.4	Prévenir, surveiller et se protéger des ambrosies et des chenilles processionnaires
--------------	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	FREDON Grand Est
	Personne référente	Vanille TADDEI
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>En France, on retrouve une forte présence des chenilles processionnaires du chêne dans l'Est et le Nord-Ouest où des pullulations sont fréquentes. La processionnaire du chêne est en forte expansion dans de nombreux massifs du Grand Est. L'espèce est présente dans une grande partie des chênaies de la plaine de Lorraine (des Vosges jusqu'en Moselle).</p> <p>En situation de stress, les chenilles libèrent leurs soies qui se retrouvent en suspension dans l'air. La personne en contact direct ou indirect (dispersion des soies par le vent) va réagir de façon plus ou moins virulente selon sa sensibilité. Différents symptômes peuvent être observés selon le type de contact : contact avec la peau (éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons), contact avec les yeux (conjonctivite, lésions oculaires), contact par inhalation (irritation des voies respiratoires), contact par ingestion (inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins).</p> <p>Au sein de la Région Grand Est, l'Alsace est le premier territoire confronté à la présence d'ambrosie. Bien que les signalements ne ciblent pas encore le territoire de la Communauté de communes de Vendeuvre-Soulaines, une attention particulière est tout de même nécessaire car la plante a été repérée dans quelques stations par des botanistes sur tous les départements du Grand Est.</p> <p>L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante difficile à identifier, notamment aux stades jeunes, car elle peut être confondue avec beaucoup d'autres espèces végétales. Or, il faut pouvoir intervenir assez précocement, avant qu'elle ne produise du pollen (avant fin juillet). La présence de pollens d'ambrosie de fin juillet à octobre constitue un véritable enjeu de santé publique. Le pollen est très allergisant, puisque seulement quelques grains par m³ d'air suffisent pour déclencher une réaction allergique. Celle-ci peut être grave : une rhinite sévère avec ou sans conjonctivite, accompagnée fréquemment d'une trachéite et/ou</p>	

	<p>d'asthme, et constamment d'une grande fatigue. Une atteinte cutanée est parfois associée : démangeaisons, urticaire, eczéma.</p> <p>L'amélioration des connaissances, la sensibilisation des acteurs, la lutte et la diffusion de recommandations comportementales sont nécessaires pour limiter l'expansion des espèces allergisantes ou nuisibles à la santé humaine et/ou les impacts sanitaires associés (notamment les traitements).</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.4 - Maîtriser les risques environnementaux : Réduire les risques liés au développement des espèces végétales susceptibles de nuire à la santé et renforcer la prévention des maladies vectorielles</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Améliorer le cadre de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes Venduvre-Soulaines</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Renforcer les connaissances des habitants et les élus sur les facteurs de risque et de protection, sur les dispositifs de dépistage et de prévention, en matière de santé et de santé-environnement</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Informers la population et les services techniques intercommunaux et communaux quant aux espèces végétales envahissantes et aux espèces animales nuisibles présentant un risque pour la santé.</p>
<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<p><u>Etape 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de zones sensibles notamment par le biais des signalements déjà reçus et de l'état des lieux qui est en cours à l'échelle de la Région Grand Est pour ce qui concerne les chenilles processionnaires ; - Identification des structures pouvant potentiellement s'impliquer dans la lutte contre les chenilles processionnaires et l'ambrosie ; - Prise de contact avec ces structures et présentation des modalités d'implication possible (réfèrent, sentinelle, relai d'information, ...) ; - Positionnement d'un interlocuteur privilégié pour chaque structure souhaitant s'impliquer.

	<p>Etape 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de sessions de formation à destination des agents communaux et intercommunaux ou de membres d'associations engagées dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement: recensement dans chaque structure des personnes pouvant être impliquées dans la lutte contre l'ambrosie et les chenilles processionnaires ; mise en place de deux sessions de formation de 3 heures pour un groupe de 15 à 20 personnes : une session sera consacrée à l'ambrosie et une autre aux chenilles processionnaires. <p>Contenu des sessions : utilisation des méthodes de lutte et de protection adaptés, repérage et reconnaissance des espèces, impacts sur la santé humaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication auprès des habitants : diffusion d'information auprès des habitants via différents outils de communication (flyers, réseaux sociaux, article de presse...) en partenariat avec les structures impliquées ; l'information pourra aussi se faire à l'occasion de journées et/ou d'évènements organisés sur le territoire. - La mise en place de réseaux sentinelles : Toute personne présente sur le territoire, qu'elle soit professionnelle ou simple citoyen, peut transmettre un signalement d'ambrosie à FREDON Grand Est (https://www.signalement-ambrosie.fr) ou de chenilles processionnaires. Ces personnes seront recensées dans un document contact et pourront être impliquées, si elles le souhaitent, dans la lutte contre ces espèces en recevant des informations (Newsletters, ...) et en les relayant. 	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2023 Fin : 2027	
Partenaires de l'action	Communauté de communes Venduvre-Soulaines Communes et associations volontaires ARS	
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : des collectivités
Territoire d'intervention	Territoire de la communauté de communes Venduvre-Soulaines	

Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Le financement des actions relatives à l'ambroisie s'inscrit dans un plan d'action régional financé par l'ARS GE sur la période 2021-2023. Le financement des actions relatives aux chenilles processionnaires est conditionné par la création d'un plan d'actions multi-espèce par l'ARS début 2023
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS Grand Est dans le cadre du PRSE
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	CCVS et communes du territoire pour la mise à disposition de salles pour la formation
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	

<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p>Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028.</p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez) Les habitants seront invités à intégrer le réseau participatif « Pollin'air » et à devenir des sentinelles pour la surveillance pollinique</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus <u>Indicateur A</u> : Nombre de structures engagées dans les réseaux de surveillance et d'information <u>Indicateur B</u> : Nombre d'actions menées par les structures partenaires en faveur de la lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant avoir renforcé leurs connaissances sur les facteurs de risques et de protection, les dispositifs de dépistage et de prévention - Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant vouloir engager des changements dans leur pratique <p>Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableaux de suivi des actions - Questionnaire à destination des élus

Action n°2.5	Forum santé
--------------	-------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Communauté de Communes Venduvre Soulaines
	Personne référente	Brenda GRANGIER – Coordinatrice CLS
Axe stratégique du CLS	<input checked="" type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>Les travaux de construction du Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes Venduvre Soulaines ont permis aux acteurs du territoire de se retrouver autour d'un enjeu commun, celui de l'amélioration de la santé des habitants. La mobilisation a été soutenue et durable dès la mise en place des premiers groupes de travail.</p> <p>Les échanges ont été riches et ont permis de mettre en évidence le manque d'interconnaissance et de collaboration entre les acteurs de terrain ainsi qu'une connaissance partielle sur l'offre déjà disponible sur la Communauté de communes notamment en matière et d'accès aux soins.</p> <p>Les enjeux sont donc d'améliorer la connaissance et l'interconnaissance des professionnels intervenant dans le parcours de santé de l'habitant tout en renforçant la visibilité et la lisibilité pour le grand public sur l'accès aux soins et à la prévention.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	

Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes Vendeuve-Soulaines
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et intervenant sur le territoire (social, médicosocial, sanitaire, éducatif) en matière de santé ➤ Renforcer les connaissances des habitants sur les facteurs de risque et de protection, sur les dispositifs de dépistage et de prévention, en matière de santé et de santé-environnement
Objectifs opérationnels	➤ Réaliser un forum réunissant les acteurs du territoire intervenant dans le champ de la santé et ouvert à la population du territoire
Etapas de mise en œuvre – Description	<p>Etape 1 : Constitution d'un groupe de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des acteurs du territoire et du département à mobiliser ➤ Prise de contact avec les acteurs et rencontres si nécessaire afin de présenter le projet et d'échanger avec eux sur les modalités d'implication dans ce projet <p>Ce groupe de pilotage aura pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les objectifs, le public ciblé, le contenu du forum et ses modalités d'évaluation ➤ D'identifier les moyens humains et financiers nécessaires pour sa réalisation ➤ D'organiser la mise en œuvre du forum et en amont la communication autour de ce forum ➤ D'évaluer ce forum <p>Etape 2 : Mise en place de réunions de travail avec le groupe de pilotage</p> <p>Une première réunion sera organisée afin d'installer le groupe de pilotage, d'identifier le rôle de chacun au regard des missions poursuivies et d'élaborer une feuille de route pour la réalisation de ce forum</p> <p>Les réunions suivantes seront planifiées avec le groupe.</p> <p>Etape 3 : En amont du forum – communication</p> <p>Le groupe de pilotage organisera, en amont du forum, sa communication auprès des acteurs qui auront été identifiés dans le public ciblé.</p> <p>Etape 4 : Réalisation du forum</p> <p>Le forum sera réalisé sur le territoire du CLS sur une journée. Le lieu sera défini avec le groupe de pilotage au moment de la communication. Le contenu du forum sera travaillé durant les réunions.</p> <p>Etape 5 : Evaluation de l'action</p> <p>A l'issue du forum, le groupe de pilotage se réunira pour faire le bilan et réfléchir aux perspectives à venir à partir des éléments d'évaluation</p>

	recueillis auprès des partenaires de l'action et des personnes bénéficiaires de l'action.	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : janvier 2023 Fin : décembre 2023	
Partenaires de l'action	ARS DT 10 Tous les acteurs du CLS	
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : collectivités
Territoire d'intervention	Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Organisation et communication du Forum santé : 1000 €
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS : budget Communication
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition de moyens matériels et humains de la CCVS
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention) Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales	

	<input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s) – Environnement physique : implantation des ressources (en référence à l'outil de catégorisation des résultats)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Projet Régional de Santé 2018-2028. Politique santé de la Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus - Nombre et profil des personnes touchées par l'action - Nombre et typologie des partenaires associés à l'action, - Modalités d'implication des partenaires dans l'action - Nombre et typologie d'actions mises en place - Durée de l'action - Lieu de réalisation de l'action - Satisfaction des personnes touchées par les actions - Nombre de personnes informées de l'action - Profil des personnes informées - Type de communication utilisée Indicateurs de résultat : - Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant avoir renforcé leurs connaissances sur les facteurs de risques et de protection, les dispositifs de dépistage et de prévention - Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant vouloir engager des changements dans leur pratique Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : - Tableaux de suivi des actions - Questionnaire à destination des élus- Compte rendus de réunion -

Action n°2.6	Livret de santé à destination des femmes
--------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	ADVPS
	Personne référente	Benoit CALON
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>Une réflexion a été engagée autour de la thématique de la santé des femmes par les professionnels de santé dans le cadre du projet de santé de la Maison de santé (MSP) des Rives de Barse.</p> <p>En effet, certains professionnels ont fait part de constats observés lors des consultations ou entretiens avec leurs patientes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un manque de connaissance sur la santé féminine ➤ Un manque d'information sur les dispositifs de dépistage, de prévention, sur les professionnels pouvant intervenir ... ➤ Un non-recours aux services de santé. <p>Ce constat s'est vu renforcé au cours de la période de confinement lié à la pandémie du COVI-19 (2020 et 2021). Les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales sont notamment concernées.</p> <p>Au regard de ces éléments de constats, la MSP souhaiterait engager un travail sur un outil d'information, par exemple un livret, à créer pour ce public spécifiquement.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	

Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes Vendeuve-Soulaines
Objectifs spécifiques	<p>Renforcer les connaissances des habitants sur les facteurs de risque et de protection, sur les dispositifs de dépistage et de prévention, en matière de santé et de santé-environnement</p> <p>Renforcer l'accessibilité des habitants du territoire aux différents services et offres de prévention qui leur sont dédiés</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser un outil d'information sur la santé des femmes à destination des femmes de 16 ans et plus habitant sur le territoire ➤ Mettre à disposition des femmes de 16 ans et plus cet outil d'information
Etapas de mise en œuvre – Description	<p><u>Année 1</u></p> <p><u>Etape 1 : Constitution d'un groupe de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des acteurs du territoire et du département à mobiliser ➤ Prise de contact avec les acteurs et rencontres si nécessaire afin de présenter le projet et d'échanger avec eux sur les modalités d'implication dans ce projet <p>Ce groupe de travail aura pour mission</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir les objectifs, le public ciblé, le contenu et la forme du livret d'information ➤ D'identifier les moyens humains et financiers nécessaires pour sa réalisation ➤ D'organiser la réalisation de ce livret ➤ D'organiser la communication de ce livret <p>Au regard des besoins identifiés par les professionnels, ce livret pourrait aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les suivis à réaliser au cours de la vie ➤ Les professionnels qui peuvent les accompagner (médecins, sages femmes) ➤ Des thématiques telles que la contraception, le suivi gynécologique de prévention, la ménopause, l'anatomie, la grossesse... <p>La MSP souhaiterait pouvoir associer, selon les possibles, le public ciblé par l'action notamment sur la phase de création de l'outil d'information.</p> <p><u>Etape 2 : Mise en place de réunions avec le groupe de travail</u></p> <p>Une première réunion sera organisée afin d'installer le groupe de travail, d'identifier le rôle de chacun au regard des missions poursuivies et d'élaborer une feuille de route pour la réalisation du livret et sa communication</p> <p>Les réunions suivantes seront planifiées avec le groupe.</p> <p><u>Etape 3 : Réalisation du livret et communication</u></p>

	<input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028. Politique santé de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus - Nombre et typologie des partenaires associés à l'action, - Nombre et typologie d'actions mises en place - Nombre de personnes informées de l'action - Type de communication utilisée Indicateurs de résultat : - Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant avoir renforcé leurs connaissances sur les facteurs de risques et de protection, les dispositifs de dépistage et de prévention - Nombre d'acteurs et/ou d'habitants déclarant vouloir engager des changements dans leur pratique Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : - Tableaux de suivi des actions - Questionnaire à destination des élus

Action 2.7	Expérimenter une action de vaccination en milieu scolaire
-------------------	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	<i>Collège de Vendeuvre</i>
	<i>Personne référente</i>	<i>M. BEN AMAR, Directeur du collège de Vendeuvre</i>
Axe stratégique du CLS	Axe 2 - un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population	
Contexte et enjeux locaux	<p>La couverture vaccinale du vaccin contre les HPV chez les adolescents est en progression depuis plusieurs années mais elle reste insuffisante. En 2020, elle était estimée à 41 % pour une dose à 15 ans (vs. 35 % en 2019) et 33% pour le schéma complet à 16 ans (vs. 28 % en 2019).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Freins identifiés <ul style="list-style-type: none"> ➤ Facteurs socio-culturels ➤ Caractère relativement récent du vaccin anti-HPV ➤ Mésestimation du risque par le public ➤ Sujet difficile d'abord dans le dialogue parent-adolescent ➤ DREES (2015) : 45% des MT recommandent la vaccination systématique des 11-14 ans <p>Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale 2019, la région Grand Est a été désignée par l'arrêté du 14 juin 2019, pour une expérimentation visant à l'amélioration des pratiques des professionnels et établissements de santé pour le développement de la vaccination contre les infections liées aux papillomavirus (HPV).</p> <p>Cette expérimentation en région Grand Est repose sur plusieurs stratégies : l'information/formation des professionnels de santé et l'information du public cible de la vaccination, associées à une facilitation de la vaccination. En ce qui concerne la facilitation de la vaccination, la vaccination en milieu scolaire représente une opportunité de toucher une classe d'âge dans son intégralité, d'autant qu'en région, un rattrapage vaccinal en milieu scolaire (ne comportant pas à ce jour les valences HPV et Hépatite B) est mis en place dans plusieurs territoires.</p> <p>De plus, la couverture vaccinale papillomavirus dans l'aube est à renforcer : En 2018, la couverture vaccinale de l'aube contre le papillomavirus humain « 1 dose » à 15 ans est de 34,7% et « 2 doses » à 16 ans est de 30.2%.</p> <p>Sur le territoire de la Communauté de communes, la prévention et la promotion de la santé est un enjeu local qu'il faut renforcer en lien avec les acteurs du territoire.</p>	

	<p>Le collège de Venduvre sur Barse est un établissement regroupant environ 200 élèves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 classes de 6^{ème} : 60 élèves - 3 classes de 5^{ème} : 45 élèves - 3 classes de 4^{ème} : 70 élèves - 2 classes de 3^{ème} : 35 élèves <p>En 2022, 21% des 6èmes ont reçu leur 1^{ère} dose.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Objectif 01.0 - Renforcer la protection vaccinale de la population <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer le cadre de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes Venduvre-Soulaines
Objectifs spécifiques	Renforcer la couverture vaccinale Renforcer l'accessibilité des habitants du territoire aux différents services et offres de prévention qui leur sont dédiés
Objectifs opérationnels	Action de prévention et dépistage HPV
Etapes de mise en œuvre – Description	<p>Elle ciblera les classes de 5èmes soit des adolescents âgés de 11 à 13 ans révolus au 1^{er} janvier 2023.</p> <p>En amont de l'action dès avril 2023</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le DSDEN en lien avec le chef d'établissement devront fournir le nombre approximatif d'élèves concernés. 2. Le centre de vaccination prend contact et informe le chef d'établissement sur le dispositif. Préparation du calendrier : fixation de la date d'envoi du courrier d'information des parents adressé par le chef d'établissement, de la date de transmission des listes, des dates de passage du centre de vaccination

	<p>3. Le chef d'établissement informe les parents de la transmission de la liste</p> <p>4. Le Chef d'établissement transmet au centre de vaccination de la liste des élèves de classes concernées (Nom - prénom- date de naissance) si possible sous format informatique (Excel)</p> <p>5. Le Centre de vaccination convient avec les chefs d'établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Date de vérification des carnets de santé - Date de vaccination - Des modalités nécessaires pour ces deux visites (salles...) - Transmission au chef d'établissement des courriers de demande de mise à disposition des carnets de santé <p>Visite T0 : lecture des carnets : avril 2023 par l'IDE Scolaire</p> <p>6. Récupérer l'ensemble des carnets de santé Procéder à la lecture des carnets de santé selon la lecture compléter les fiches correspondantes (courrier 3 et 4 +/- ES vaccination)</p> <ul style="list-style-type: none"> - compléter les outils de recueil des informations (interne au CV) - remettre l'ensemble des carnets de santé au personnel de l'établissement avec les fiches <p>Visite T1 : Vaccination octobre 2024 Le chef d'établissement devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappeler aux élèves sur la liste reçue, de ramener leur carnet de santé - Organiser la venue des élèves au RDV - Relancer les élèves concernés la veille ; - Mettre à disposition une salle équipée ; - S'assurer que les élèves se rendent dans la salle de vaccination avec leur carnet de santé <p>Le Centre de vaccination devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en fonction des cas remettre l'attestation de vaccination ou non vaccination - compléter les données de suivis - assurer la surveillance des élèves vaccinés <p>Visite T2 (finalisation de la vaccination HPV et HBV) avril 2024 Le chef d'établissement devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappeler aux élèves sur la liste reçue, de ramener leur carnet de santé - Organiser la venue des élèves au RDV - Relancer les élèves concernés la veille ; - Mettre à disposition une salle équipée ; - S'assurer que les élèves se rendent dans la salle de vaccination avec leur carnet de santé <p>Le CV devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en fonction des cas remettre l'attestation de vaccination ou non vaccination - compléter les données de suivis
--	---

	<p>-assurer la surveillance des élèves vaccinés</p> <p>A la fin de l'action : Le Centre de vaccination va remettre un questionnaire de satisfaction aux parents d'élèves.</p> <p>Actions annexes - Les services de la sécurité sociale peuvent mettre à disposition leur force de communication pour délivrer des messages de prévention et de sensibilisation à la vaccination HPV auprès des parents des jeunes (11 à 13 ans) du territoire.</p> <p>- L'IREPS peut mettre en place auprès des professionnels de santé une formation sur « l'entretien motivationnel et l'hésitation vaccinale ».</p>		
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle :	<input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle :	<input type="checkbox"/> Ponctuelle :
	Début : 2023		Fin : décembre 2024
Partenaires de l'action	<p>ARS DT10 : Education nationale IREPS 10-52 CPAM Aube MSA CMP Aube MSP Rives de Barse</p>		
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<p>* Préciser si professionnels :</p> <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	
Territoire d'intervention	Communauté de communes Vendevre-Soulaines		
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>		A définir
	<i>Financeurs et montants</i>		A définir
	Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)		A définir
Déterminants de santé visés Item à compléter par l'ARS avec le porteur	<p>Système de soins</p> <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input checked="" type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité		

	<p>Mode de vie</p> <p><input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p> <p>Conditions de vie</p> <p><input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions de travail</p> <p>Environnement social</p> <p><input type="checkbox"/> Intégration sociale</p> <p><input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Normes et climat social</p> <p>Contexte économique et politique</p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales</p> <p><input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population</p> <p><input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau de revenu</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <p>Autre(s)</p>
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	PRS
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus : Nombre de réunion Nombre d'action réalisée</p> <p>Indicateurs de résultat : Evolution du nombre de personnes ayant recours à l'offre Nombre et profil des personnes déclarant avoir moins de difficultés d'accès à l'offre</p> <p>Méthode d'évaluation envisagée : Tableau de bord</p>

Action n°2.8	Action de prévention du mal être des jeunes par la médiation animale au collège de Vendeuvre-sur-Barse	
Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	<i>Collège Nicolas Bourbon</i>
	<i>Personne référente</i>	<i>M. BEN AMAR, Directeur du collège de Vendeuvre</i>
Axe stratégique du CLS	Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population	
Contexte et enjeux locaux	<p>L'association La Ferme des Globe Trotters, créée en 2016, propose des activités de médiation par l'animal à visée éducative et thérapeutique auprès de publics fragilisés, isolés, en souffrance, en risque d'exclusion.</p> <p>La médiation par l'animal est une relation d'aide dans laquelle un professionnel qualifié met en lien un animal éduqué, auprès d'une personne fragilisée.</p> <p>Par sa présence, l'animal stimule, apaise et favorise le contact. Ainsi, l'intervenante en médiation par l'animal peut travailler des objectifs en accord avec les problématiques de la personne.</p> <p>La médiation se pratique en séances individuelles ou collectives (petit groupe), sur site, dans les établissements du département ou à domicile.</p> <p>L'association est composée d'une équipe de 3 salariées : 1 psychologue et 2 éducatrices spécialisées, toutes 3 intervenantes en médiation par l'animal. Des outils de thérapies brèves (PNL, hypnose, constellations familiales, systémie) sont utilisés dans le cadre des séances.</p> <p>Les professionnelles travaillent avec une équipe de 60 animaux médiateurs répartis en 11 espèces (ânes, chevaux, poney, chiens d'assistance Handi'Chiens dit d'accompagnement social, brebis, chèvres, poules, canards, cochons d'inde, lapins nains, chinchillas). Ces animaux sont éduqués spécifiquement pour intervenir auprès des publics et bénéficient d'un suivi sanitaire régulier.</p> <p><u>Médiation par l'animal et décrochage scolaire :</u></p> <p>Depuis 2018, l'association La Ferme des Globe Trotters intervient auprès de groupes d'élèves du collège Les Jacobins de Troyes. Ces élèves expriment un mal-être, peuvent être harceleurs ou harcelés, ont un comportement inadapté vis-à-vis de l'adulte, et/ou sont en situation de décrochage scolaire.</p> <p>La médiation par l'animal permet de développer l'envie d'apprendre et de se mobiliser autour des apprentissages en travaillant sur une meilleure connaissance de soi (valorisation, confiance en soi, gestion des émotions, frustration, anxiété, relation à l'autre, coopération, ...) et du fonctionnement de son cerveau.</p> <p>Lors d'un échange avec l'infirmière scolaire, le mal être des jeunes a été à plusieurs reprises soulevé et renforcé avec la crise COVID.</p>	

<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS)</u></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté e communes Vendevre-Soulaines</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Renforcer les compétences psychosociales des habitants du territoire dans le domaine de la santé</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Mettre en œuvre un programme de 10 séances de médiation par l'animal à destination d'un groupe de 6 élèves du collège de Vendevre-Soulaines, en risque ou en situation de décrochage scolaire</p>
<p>Etapes de mise en œuvre – Description</p>	<p>Durant la phase d'élaboration de la fiche action : Prise de contact entre l'établissement et la Ferme des Globe Trotters.</p> <p>En amont du programme, de septembre à octobre 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des référents du projet au sein du collège. Les référents sont les contacts de l'intervenant en médiation par l'animal à l'interne du collège. Ils portent le projet au sein de l'établissement. ➤ Rencontre entre les référents du collège et l'intervenante en médiation par l'animal pour mettre en œuvre le programme de médiation au sein de l'établissement, définir les objectifs et le calendrier d'interventions. ➤ Le personnel du collège (enseignants, CPE, infirmière, assistante sociale), y compris les référents, repère et sélectionne les jeunes collégiens qu'il souhaite inscrire dans ce dispositif. Ce sont des élèves pouvant rencontrer : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Des difficultés relationnelles avec les autres élèves (incivilités, violences, repli sur soi, harcèlement) et/ ou les adultes (irrespect, exclusion), ▪ Un mal-être, des difficultés à gérer ses émotions, un manque de confiance en soi, une mauvaise estime de soi, ▪ Des difficultés dans les apprentissages, des difficultés de concentration, d'attention, de motivation, ▪ Des difficultés d'assiduité (retards, absentéisme).

➤ Lorsque les jeunes sont identifiés, un entretien mené par les référents du collège leur est proposé, en présence de leurs représentants légaux. Après leur avoir exposé le projet, l'accord de la famille, et tout particulièrement de l'élève est recueilli, et des objectifs sont déterminés ensemble,

La mise en œuvre de 2 programmes, de novembre 2022 à mai 2023

➤ Réalisation du programme de médiation par l'animal auprès d'un groupe de 6 élèves en mal être :

- Les séances 1, 5 et 10 se déroulent à la ferme pendant 3 heures et 1 heure de pique-nique en fin de séance.
- 7 séances au collège se déroulent au sein de l'établissement scolaire et durent 2 heures.

➤ Ce programme de médiation par l'animal permet de travailler les compétences psychosociales : savoir réguler ses émotions / savoir gérer son stress, savoir communiquer efficacement / être habile dans les relations interpersonnelles, avoir conscience de soi / avoir de l'empathie pour les autres, savoir résoudre des problèmes / savoir prendre des décisions.

➤ Bien que l'intervenante en médiation par l'animal coordonne les séances, l'implication active et soutenue des référents du collège est indispensable, non seulement pour favoriser un climat de confiance, mais surtout afin de mutualiser les compétences et connaissances, et ainsi être au plus près des besoins des élèves qui seront plus que jamais acteurs.

➤ Pour chaque séance, l'intervenante en médiation par l'animal :

- Prépare la séance en fonction des objectifs fixés et du profil des jeunes : créer et préparer des supports éducatifs,
- Pour les séances au collège : chargement et déchargement du matériel et des animaux. Trajet de la ferme au collège (aller/retour).

➤ Après chaque séance : temps de débriefing entre les référents du collège et l'intervenante de médiation. L'intervenante en médiation par l'animal remplit une grille d'observation.

1 programme d'intervention en médiation par l'animal auprès d'un groupe de 6 collégiens présentant une addiction aux écrans/ décrochage scolaire :

- 3 séances à l'association de 3 h
- 7 séances au collège

1 atelier gestion des émotions :

Dans le cadre d'un programme sur la gestion des émotions mené par la psychologue scolaire, une intervention a été sollicitée pour permettre aux élèves inclus dans le programme de travailler sur la gestion des émotions avec la médiation animale.

1 séance de 2h au collège.

Evaluation du programme, en juin 2023

	<p>➤ Rencontre bilan entre les référents du collège, la direction et l'intervenante en médiation par l'animal.</p> <p>➤ Rencontres bilan entre les référents du collège et les jeunes et leur famille.</p>	
Durée de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : janvier 2023 Fin : décembre 2023	
Partenaires de l'action	La Ferme des Globe Trotters Communauté de communes Vendeuve-Soulaines	
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Communauté de communes Vendeuve-Soulaines – Géraudot	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Programme 1 : 2 500 € Programme 2 : 2 500 € Intervention atelier gestion des émotions : 160 € Total 5 160 €
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Mise à disposition d'un véhicule pour le transport des élèves par la communauté de communes (minibus 9 places hors chauffeur)
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	

	<p>Environnement social</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale</p> <p><input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Normes et climat social</p>
	<p>Contexte économique et politique</p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales</p> <p><input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population</p> <p><input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p>
	<p>Conditions socio-économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau de revenu</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p>
	<p>Autre(s)</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p>Plan Régional en Santé Grand Est</p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et profil des jeunes participant au programme - Nombre de séance réalisée dans le programme - Durée de l'action - Lieu de réalisation de l'action <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apports/bénéfices identifiés par les jeunes bénéficiaires de l'action eu regard des CPS visées initialement - Nombre de jeunes qui ont ou qui déclarent vouloir engager des changements dans leur vie (vis-à-vis d'eux-mêmes, vis-à-vis de leurs environnements) - Typologie des changements intervenus chez les jeunes ciblés par l'action au regard des CPS visées initialement <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de suivi des séances (déroulement, évaluation) - Grille d'observation et d'évaluation des compétences - Questionnaire

Action 2.9	Prévention des conduites addictives en milieu scolaire
-------------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	Collège Nicolas BOURBON
	<i>Personne référente</i>	M. Miloud BEN AMAR, principal du collège Mme Eugénie LEMAIRE, directrice ALT - OPPELIA
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>En 2012, les pouvoirs publics (MILDECA et DGS) ont décidé de relancer les Consultations jeunes consommateurs (CJC), dans le but de renforcer une stratégie d'intervention précoce auprès des adolescents et adolescentes.</p> <p>La Fédération Addiction a pris une part active dans cette remobilisation pour organiser sur les territoires une offre de service cohérente. Les objectifs principaux de ces actions sont la promotion d'un environnement favorable et la réduction du délai entre les premiers signes d'une possible pathologie et la mise-en-œuvre de réponses adaptées.</p> <p>Ces objectifs ne seront atteints qu'à condition de construire une culture commune entre les différents partenaires des jeunes. Les programmes de prévention s'avèrent être des leviers puissants pour repérer (puis travailler sur) les fragilités psychologiques potentielles des adolescents. Les programmes jugés les plus efficaces auprès d'eux sont aussi ceux qui les aident à développer leurs compétences psychosociales.</p> <p>En 2014, l'expertise collective Inserm « Conduites addictives chez les adolescents, usage, prévention et accompagnement »¹ recommandait d'ailleurs déjà de s'appuyer sur les programmes évalués et considérés comme efficaces dans le champ de la prévention de l'usage des substances psychoactives chez les jeunes.</p> <p>Ces programmes proposent des approches interactives, basées sur des activités de groupe et des exercices pratiques, qui apparaissent comme plus pertinentes que les approches purement didactiques. Enfin, le milieu scolaire fournit un environnement structuré pour la mise en œuvre de tels programmes, à un moment de la vie des adolescents qui correspond à l'entrée des consommations des différents produits.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.	

<p><u>base liste des objectifs du PRS)</u></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 01.1 - Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé chez l'enfant et l'adolescent : Mettre en œuvre, dans les lieux de vie des enfants et des adolescents, un plan d'actions coordonnées visant leur bien-être et leur développement</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Environnement 3 Santé</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectif général</p>	<p>L'objectif d'Unplugged est de réduire l'expérimentation et la consommation de SPA (cigarettes, ivresses alcooliques, cannabis) chez les collégiens de 11 à 14 ans.</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Renforcer les compétences psychosociales des habitants du territoire dans le domaine de la santé</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>Favoriser les aptitudes intra-personnelles des collégiens (confiance en soi, expression de soi, respect des autres).</p> <p>Décrypter les attitudes positives et négatives à l'égard des produits, les influences et attentes du groupe, les croyances sur les produits et leurs effets.</p> <p>Encourager enfin le développement des habiletés interpersonnelles de communication, d'affirmation et de conciliation</p>
<p>Etapas de mise en œuvre – Description</p>	<p>Après une première année de co-animation (enseignants / professionnels de la prévention), les enseignants seront amenés à gagner en autonomie dans la mise-en-œuvre du programme.</p> <p>A terme, ils pourront animer la plupart des séances de façon indépendante.</p> <p>Seules les trois séances spécifiques « conduites addictives » relèveront de la responsabilité d'un professionnel de la prévention...</p> <p>Unplugged est un programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, destiné aux adolescents de 12 à 14 ans, qui met particulièrement l'accent sur l'alcool, le tabac, le cannabis et les écrans. Il comprend 12 séances interactives d'une heure (plus deux séances avec les parents), menées en co-animation par un enseignant et un professionnel de la prévention, ayant chacun reçu une formation adaptée.</p> <p>Une 13ème séance facultative autour des écrans est également proposée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de Unplugged - Être ou ne pas être dans un groupe - Alcool - Vérifier la réalité - La cigarette est une drogue

	<ul style="list-style-type: none"> - Exprime-toi - Lève-toi et parle - Fêtard invétéré - Les drogues, s'informer - Compétences pour faire face - Résolution de problèmes et prise de décision - Fixer les objectifs et conclusions 	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : année scolaire 2022/2023 Fin : terme du CLS	
Partenaires de l'action	ALT – OPPELIA / FEDERATION ADDICTION / EDUCATION NATIONALE	
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Collège de Venduvre sur Barse	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	10 505 €
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS pour 10 505 €
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Classes du collège, véhicule de Oppelia, matériel d'animation apporté par Oppelia-Alt
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
Item à compléter par l'ARS avec le porteur	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>)	

	<input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input checked="" type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Lutte contre les addictions MILDECA PRS ARS GE
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : - Nombre et profil des jeunes participant au programme - Nombre de séances réalisées dans le programme - Durée de l'action - Lieu de réalisation de l'action Indicateurs de résultat : - Apports/bénéfices identifiés par les jeunes bénéficiaires de l'action eu regard des CPS visées initialement - Nombre de jeunes qui ont ou qui déclarent vouloir engager des changements dans leur vie (vis-à-vis d'eux-mêmes, vis-à-vis de leurs environnements) - Typologie des changements intervenus chez les jeunes ciblés par l'action au regard des CPS visées initialement Méthode d'évaluation envisagée : L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : - Fiche de suivi des séances (déroulement, évaluation) - Grille d'observation et d'évaluation des compétences - Questionnaires

Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap

Action n°3.1	Prévention épuisement des aidants : Cafés des aidants & programme sophrologie
---------------------	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Fédération ADMR de l'Aube
	Personne référente	Aurane LORION
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>On les appelle les « proches aidants », ces conjoints/conjointes, ces fils / filles, ces mères, ces pères, ces voisins qui prennent soin d'un de leur proche atteint par une maladie ou un handicap mental ou physique. Ils sont plus de 11 millions en France à occuper ce rôle, ou même cette charge. Ce rôle entraîne un épuisement de l'aidant qui peut même conduire au décès de celui-ci avant la personne aidée. En effet, 40% des aidants « partent » avant les aidés lorsqu'ils accompagnent un proche souffrant de la maladie l'Alzheimer ou maladies apparentées. C'est pour cela qu'il est très important de les repérer afin de les aider dans leur rôle d'aidant et surtout afin de prévenir leur épuisement.</p> <p>Afin d'éviter l'épuisement des aidants et les accompagner au mieux dans ce rôle qui est parfois pour eux un « fardeau », il est important de remonter leurs besoins.</p> <p>L'épuisement de l'aidant conduit souvent à des difficultés de coopération avec les équipes accompagnant le maintien à domicile. Puis, la disparition ou le désengagement du proche aidant s'accompagne souvent d'une remise en cause du maintien à domicile de la personne aidée avec tous les effets qui s'en suivent.</p> <p>En effet, les aidants ont tout d'abord un besoin d'information, de formation et de soutien à la suite de l'annonce du diagnostic. Avec cela s'ajoute la nécessité pour eux d'être informé sur la pathologie de leur proche, sur les comportements à adopter avec eux, sur les droits, etc. A cela s'ajoute le besoin d'être soutenu psychologiquement.</p> <p>Enfin, sans doute le besoin le plus important, le répit. La plupart des aidants n'ont pas assez de temps pour eux, c'est pour cela qu'il devient nécessaire de leur proposer du répit au quotidien, pour leur bien-être</p>	

	<p>ainsi que pour celui du malade. Un aidant bien psychologiquement et physiquement permettra d'accompagner au mieux le proche malade.</p> <p>Le soutien aux aidants a été identifié comme un enjeu sur le territoire. Par conséquent, la Fédération ADMR de l'Aube souhaite proposer un programme de sophrologie aux aidants du territoire.</p>
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p>Objectif général</p>	<p>Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines</p>
<p>Objectifs spécifiques</p>	<p>Améliorer l'accessibilité (géographique, financière, physique, culturelle) aux offres disponibles sur le territoire ou en proximité en matière d'accompagnement, de soutien et de répit pour les aînés, les personnes en situation de handicap et leur entourage</p> <p>Renforcer les solidarités en direction des aînés, des personnes en situation de handicap et de leur entourage</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>➤ Mettre en œuvre un programme de formation en sophrologie à destination d'une vingtaine d'aidants sur les territoires de Vendevre et Soulaines-Dhuys en lien avec les cafés des aidants organisés en proximité de ces territoires</p> <p>➤ Informer, les aidants participant à la formation, sur les dispositifs de soutien aux aidants disponibles sur le territoire de la Communauté de Communes Vendevre-Soulaines ou en proximité</p>
<p>Etapes de mise en œuvre – Description</p>	<p>Cette action se déroulera de novembre 2022 à juin 2023.</p> <p>Etape 1 : Communication sur le programme des cafés des aidants</p> <p>Rencontre avec des acteurs locaux</p> <p>Etape 2 : Communication sur le programme de formation</p> <p>➤ Flyers :</p>

Des flyers de présentation des ateliers de sophrologie, à destination du grand public, seront réalisés. Mettant en valeur le rôle d'un aidant, et le programme de l'atelier, ils permettront d'aider à la bonne diffusion de l'information auprès des aidants.

Ils seront diffusés aux bénéficiaires, et aux professionnels, des services de l'ADMR dans le secteur de Vendevre et Soulaines-Dhuys, auprès des centres médico-sociaux du Département de l'Aube, des accueils de jour et hébergement temporaire, des Mairies, des SSIAD et plateformes de répit, de France Alzheimer et de tout autre acteur œuvrant auprès des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie. Ils seront également diffusés auprès du grand public, et dans les services et commerces de proximité sur chaque territoire, complétés par une distribution dans les boîtes aux lettres.

➤ *Newsletters :*

Des articles de ces actions seront réalisés et diffusés dans nos newsletters : « + facile la vie » à destination des bénéficiaires, « Com Express » à destination des bénévoles, « Com Salariés » à destination des salariés, et « Newsletter Partenaires » à destination de nos partenaires.

➤ *Médias :*

Des communiqués de presse seront réalisés et diffusés aux différents médias locaux (Est Eclair, Canal 32, France 3 Champagne Ardenne, Champagne FM, ...).

➤ *Sites Internet :*

La Fédération ADMR renseignera les actions de prévention à destination des aidants sur le site du Département www.seniors.aube.fr et sur le site www.maboussoleaidants.fr.

La Fédération ADMR de l'Aube travaille en étroite collaboration avec les médias locaux qui relayent fréquemment les actions et projets mis en place.

Etape 3 : Mise à jour des ressources

Mise à jour du guide sur les dispositifs d'aide aux aidants dans l'Aube et renseignement du café sur le site seniors.aube.fr, maboussoleaidants.fr (novembre 2022 à juin 2023)

Etape 4 : Mise en place du programme de sophrologie

➤ Recherche du professionnel psychologue et accompagnant médico-social et d'une sophrologue

➤ Recherche du café ou du lieu de convivialité

➤ Réalisation du programme de sophrologie

Le programme de formation est composé de :

- 9 séances animées par une sophrologue, qui a pour objectif de leur apprendre des techniques pour préserver leur santé au

quotidien sur différents axes (sommeil, anxiété, stress, etc.) et d'adopter les bons réflexes face à des comportements, des situations anxiogènes, stressantes,

- 3 séances seront réalisées en binôme avec un thérapeute du Centre d'Etudes Cliniques Relations Familiales (CECREF) et/ou psychologue ADMR, afin de proposer un temps d'écoute basé sur une approche systémique favorisant la recherche des compétences et ressources de la personne pour faire face à ses difficultés quotidiennes dans son rôle d'aidant
- Lors de la dernière séance, la psychologue de la plateforme de répit locale sera présente pour présenter les ressources et services locaux à disposition des proches aidants. L'objectif de cette dernière rencontre est de pouvoir inscrire l'aidant dans un parcours personnalisé d'accompagnement au long cours. En effet, des psychologues de la plateforme de répit peuvent proposer des actions de soutien individuel, collectif ou l'accès à des dispositifs de répit

Dans le cadre de cette formation, le repérage et la mobilisation des participants se fait via :

- *Les associations locales ADMR* : Les 3 associations locales ADMR intervenant sur le secteur autour de Vendevre et Soulaines-Dhuys, auprès d'environ 300 bénéficiaires, dont 95% ont 60 ans et plus et 80% ont plus de 75 ans
- *REGEMA* : Le réseau gérontologie et mémoire de l'Aube a été créé à l'initiative de médecins volontaires et bénévoles. Il œuvre depuis 2003 au soutien à domicile des personnes de plus de 60 ans en situation de fragilité du fait de la maladie, du handicap ou de l'isolement. Partenaire de la Fédération ADMR (siège au Conseil d'Administration), nous travaillons ensemble à la prise en charge des personnes âgées souffrant de maladies neurodégénératives et de leurs aidants
- *Plateforme de répit et EHPAD Vendevre et Soulaines-Dhuys*
- Les plateformes d'accompagnement et de répit qui ont été créées pour accompagner les aidants s'occupant d'un proche en perte d'autonomie. Elles ont été créées à l'origine pour aider les proches accompagnants au quotidien une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer. Depuis, elles ont étendu leur soutien à l'ensemble des proches accompagnants une personne âgée en perte d'autonomie quelle que soit sa maladie. Les plateformes de répit ADMR et les l'EHPAD de Vendevre et Soulaines-Dhuys travaillent en proximité avec les associations locales ADMR.
- *Le pôle Prévention de l'ADMR* : il porte la démarche Monalisa dans l'Aube. Elle accompagne les personnes âgées en situation d'isolement relationnel grâce à des visites à domicile ou la mise en place d'actions collectives de convivialité. Son action favorise le repérage de personnes isolées, souvent aidantes d'un proche ou elle-même aidée par un proche. Membre du SPASAD de la Fédération ADMR de l'Aube, elle effectue donc le relais d'information auprès des psychologues de la plateforme de répit.

Concernant la participation des aidants :

	<input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028.
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus - Nombre et profil des personnes touchées par l'action - Nombre et typologie des partenaires associés à l'action, - Nombre et typologie d'actions mises en place - Lieu de réalisation de l'action - Satisfaction des personnes touchés par les actions Indicateurs de résultat

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ainés/de personnes en situation de handicap/de personnes de l'entourage qui déclarent avoir un accès facilité aux offres proposées sur le territoire ou en proximité - Facteurs facilitants identifiés par les ainés/ les personnes en situation de handicap/les personnes de l'entourage en matière d'accessibilité aux offres proposées sur le territoire ou en proximité - Nombre d'ainées, des personnes en situation de handicap et de leur entourage déclarant se sentir plus soutenus - Utilisation effective des offres proposées sur le territoire ou en proximité <p>Méthode d'évaluation envisagée</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord - Questionnaire - Compte rendus de réunion -
--	---

Action n°3.2	Ateliers numériques dans le « Soulainois »
--------------	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines
	Personne référente	Brenda GRANGIER – Chargée de mission Développement CCVS
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>Sur un territoire rural comme celui de la CCVS, l'utilisation du numérique pour l'accès à certains services est devenu indispensable. Eloignement géographique, numérisation obligatoire des documents et recours à internet systématisé pour une part croissante des formalités administratives, renforcent ce constat.</p> <p>Face à cette situation, la population vieillissante du territoire se retrouve parfois démunie et subit un isolement dû au manque de connaissance et de pratique en informatique et à l'évolution constante de ce domaine (nouvelles plateformes web, nouveaux outils, etc.).</p> <p>La fracture numérique est par ailleurs un enjeu majeur révélé dans le cadre du diagnostic local de santé de la CCVS ainsi que par les acteurs ayant participé aux groupes de travail d'élaboration du CLS.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (<i>lettre et chiffre</i>) <u>base liste des objectifs du PRS</u>)	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	

	<input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Territoire du Soulainois	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	Organisation de l'accueil des participants et du conseiller numérique (moments de convivialité) : 300 € par an soit 1 500 € sur la durée du CLS.
	<i>Financeurs et montants</i>	CCVS : 1 500 € - 100%
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	Animatrice et matériel informatique du France Services de Soulaines-Dhuys
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s) – Comportement – Compétence individuels (savoirs/savoirs faire)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	

Politiques Publiques concernées	Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028. Politique santé de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et typologie des partenaires impliqués - Nombre de réunions de travail réalisées - Nombre d'action réalisée - Freins et leviers identifiés dans cette démarche de construction collective - Nombre de sessions de formation <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ainés déclarant avoir la capacité d'utiliser les outils numériques dans leur quotidien <p>Méthode d'évaluation envisagée</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de suivi des réunions, - Comptes rendus des réunions, -

Action n°3.3	Informatiquez-vous : un programme d'ateliers collectifs informatique à destination des seniors
---------------------	---

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Fédération ADMR de l'Aube
	Personne référente	Aurane LORION
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>La mise en œuvre des programmes d'ateliers collectifs « du VillAge » de prévention de la perte d'autonomie, financés par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie de l'Aube, a démontré un réel intérêt de la part des personnes de 60 ans et plus du Département de l'Aube.</p> <p>Implantés sur 21 territoires (dont Lhuître), rural comme urbain, nous avons constaté un intérêt important pour les ateliers informatiques. Ces ateliers étaient rapidement complets et des listes d'attente établies.</p> <p>L'étude des enquêtes de satisfaction réalisées à chaque atelier en fin de séance explique cet intérêt. Les seniors viennent afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De maîtriser davantage l'outil informatique : utilisation d'une tablette, d'internet • De gagner en autonomie : horaires de bus, réservation de billets en ligne, etc. • D'accéder à des services : pages jaunes, météo, actions de prévention en proximité, etc. • D'augmenter leurs loisirs : jeux en ligne, vidéos à la demande, etc. • D'accéder aux services administratifs : ma banque, impôts, etc. • De recréer du lien social : mails, réseaux sociaux, skype, etc. <p>Ce constat a démontré la nécessité de mettre en œuvre un programme plus approfondi et complet d'ateliers informatique. Nous avons donc construit un programme d'ateliers informatique sur tablettes tactiles. Ce programme est constitué de 8 séances complémentaires, abordant des thématiques variées permettant une vraie prise en main de l'outil et de découvrir de nombreuses fonctionnalités et usages, et ainsi de lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique. Ce programme permettra d'autonomiser les seniors dans leurs démarches administratives en ligne, et d'accéder à des services dont ils sont</p>	

	<p>éloignés, notamment pour ceux résidant en zone rurale. Ces ateliers sont collectifs, afin de favoriser la convivialité de proximité.</p> <p>2 programmes seront déployés : Vendevre et Soulaines-Dhuys</p>																														
<p>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) (base liste des objectifs du PRS)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>																														
<p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>																														
<p>Objectif général</p>	<p>Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines</p>																														
<p>Objectifs spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un programme complet de prise en main et d'approfondissement de l'utilisation de la tablette numérique - Ouvrir le programme à tous les 60 ans et plus résidant dans l'Aube - Proposer ce programme dans les territoires ruraux - Favoriser l'accès au programme aux personnes les plus éloignés de l'outil informatique 																														
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement d'un programme de 8 séances d'informatique à Vendevre et à Soulaines-Dhuys - Avoir une participation de 10 seniors sur l'ensemble du programme - Mobiliser les acteurs du territoire pour qu'ils communiquent l'information au public cible 																														
<p>Etapes de mise en œuvre – Description</p>	<p>L'ADMR a construit un programme d'ateliers informatique sur tablettes tactiles. Ce programme est constitué de 8 séances complémentaires, abordant des thématiques variées permettant une vraie prise en main de l'outil et de découvrir de nombreuses fonctionnalités et usages. Ces ateliers sont collectifs, afin de favoriser la convivialité de proximité.</p> <p><u>Etape et calendrier du projet</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>M+1</th> <th>M+2</th> <th>M+3</th> <th>M+4</th> <th>M+5</th> <th>M+6</th> <th>M+7</th> <th>M+8</th> <th>M+9</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réalisation des outils de communication</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Communication de terrain</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		M+1	M+2	M+3	M+4	M+5	M+6	M+7	M+8	M+9	Réalisation des outils de communication										Communication de terrain									
	M+1	M+2	M+3	M+4	M+5	M+6	M+7	M+8	M+9																						
Réalisation des outils de communication																															
Communication de terrain																															

	Mise en œuvre et suivi des actions									
	Evaluation du projet									
	Remise du bilan à la Conférence des financeurs									

Outils de communication

Une affiche et un flyer seront réalisés, s'appuyant sur la communication réalisée lors du projet lors des projets 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

Ils seront diffusés dans les boîtes aux lettres des habitants afin de permettre à chaque senior résidant en zone de fragilité d'avoir accès à l'information. Des affiches seront également diffusées dans les commerces de proximité et auprès de l'ensemble des partenaires locaux œuvrant auprès du public des personnes âgées. Nous nous appuyerons également sur le réseau structuré de l'ADMR pour relayer l'information sur les différents territoires Audois ciblés (les bénévoles, le personnel, les partenaires).

Moyens envisagés pour le projet

Moyens humains :

- 1 Responsable Actions Prévention
- 1 chargée de mission qui aura la charge de la communication et de la coordination du projet

Personnel mutualisé avec ceux recrutés dans le cadre du projet Ateliers du VillAge et des projets pour les aidants

- 1 Prestataire informatique

Moyens matériels :

- 1 abonnement pour l'accès internet en 4G pour faciliter le déploiement des ateliers
- 10 tablettes, mutualisées avec celles utilisées dans le cadre des ateliers informatiques du programme « Ateliers du VillAge »
- Valise de stockage et désinfection UV-C

Durée de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : Décembre 2022 Fin : Juin 2023
Partenaires de l'action	L'ensemble des partenaires du CLS
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : <div style="float: right; margin-left: 20px;"> * Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation </div>

		<input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Vendeuvre et Soulaines-Dhuys	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	7 400€
	<i>Financeurs et montants</i>	ARS Conférence des financeurs 10
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	1 ETP chargée de mission prévention mutualisé
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s)	
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Politiques Publiques concernées	Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028. Politique santé de la Communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne.
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et typologie des partenaires impliqués - Nombre de réunion de travail réalisées - Nombre et lieu des actions réalisées - Freins et leviers identifiés dans cette démarche de construction collective <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ainés déclarant avoir la capacité d'utiliser les outils numériques dans leur quotidien <p>Méthode d'évaluation envisagée</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de suivi des réunions, - Comptes rendus des réunions, -

Action n°3.4	Etude de faisabilité d'un projet autour du « Bien vieillir »
---------------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	ADVPS
	Personne référente	Benoit CALON
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p><u>Bien vieillir : de quoi parlons-nous – Définition issue de Santé Publique France</u></p> <p>Il s'agit de renforcer les compétences des personnes âgées pour prolonger leur autonomie et soutenir santé et qualité de vie à domicile le plus longtemps possible. Bien vieillir dans sa tête, dans son corps et avec les autres sont les thématiques abordées pour avancer en âge sereinement, sans oublier le Bien vieillir chez soi.</p> <p>Pour les jeunes retraités, les recommandations pratiques et conseils incitent à bien manger et bouger, garder son cerveau en éveil, mais aussi pour penser à soi, partager et rester connecté, sans oublier comment adopter des comportements protecteurs pour son corps et sa santé.</p> <p>Pour les personnes âgées de 75 ans et plus, le corps évolue et de nouvelles situations apparaissent auxquelles il est nécessaire de s'adapter. Des informations pratiques, en astuces et en paroles de professionnels de santé abordent – de manière transversale – le lien social et intergénérationnel, les fonctions cognitives, l'alimentation, l'activité physique, le partage avec les autres ou encore la prévention de la santé, et invitent à prendre le temps de penser à soi. L'optimisme est l'état d'esprit qui permet de franchir les étapes et de profiter de la vie.</p> <p>Le Bien vieillir est un enjeu de santé publique. Les actions dans ce domaine, doivent s'appuyer sur un cadre d'intervention spécifique, répondre à des critères qualité et elles nécessitent un travail de partenariat et d'articulation entre différents champs de la santé, du médico-social et du social.</p> <p>Sur le territoire de la Communauté de Communes de Vendevre-Soulaines, les constats des professionnels de santé sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le maintien à domicile pour des patients nécessitant l'intervention de plusieurs professionnels gagnerait à être mieux coordonné, ➤ De nombreux dysfonctionnements tant pour les patients que pour les professionnels du domicile pourraient être prévenus par une meilleure articulation et coopération entre les différents acteurs du maintien à domicile. 	

	L'enjeu sur le territoire serait donc d'améliorer la prise en charge de manière globale et le vieillissement des patients des patients à leur domicile.
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines
Objectifs spécifiques	Etudier la faisabilité et l'intégration de nouveaux projets dans le CLS
Objectifs opérationnels	<p>➤ Mobiliser des acteurs du territoire et/ou intervenant sur le territoire sur la question du maintien à domicile, dans l'élaboration du projet</p> <p>➤ Construire un projet avec les acteurs mobilisés dans le cadre méthodologique proposé par le CLS, sous format de « fiche action »</p>
Etapes de mise en œuvre – Description	<p><u>Etape 1 : En début d'année 2023 - Mobilisation des acteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification des acteurs à mobiliser au sein de la MSP mais aussi à l'extérieur ▪ Organisation une première rencontre si nécessaire afin de présenter la démarche de travail ▪ Echanges avec les acteurs identifiés sur les modalités et le degré d'implication de chacun dans la démarche de travail proposée ▪ Etablir les modalités de travail et de communication au sein du groupe tout au long de l'action <p>•</p> <p><u>Etape 2 : Sur l'année 2023 - Mise en place de temps de travail</u></p> <p>Organisation de plusieurs temps de travail implication les acteurs mobilisés afin de construire le projet à travers les différents items proposés dans la fiche action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le contexte, les enjeux en lien aux besoins identifiés ▪ Les objectifs opérationnels à articuler avec les axes stratégiques et les objectifs spécifiques du CLS ▪ Les étapes de mise en œuvre du projet ▪ Les partenaires mobilisés ▪ Les indicateurs et les méthodes d'évaluation ▪ Le plan de financement

	Etape 3 : Fin 2023 – proposition d’une fiche action	
	A l’issue des temps de travail avec les acteurs, une fiche action sera formalisée et soumise à la Communauté de communes et à l’ARS en vue de son intégration dans le CLS.	
Durée de l’action	<input checked="" type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle :	
	Début : janvier 2023	Fin : décembre 2023
Partenaires de l’action	Tous les partenaires du CLS	
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : le public visé sera défini dans le cadre de l’élaboration du projet	* Préciser si professionnels : <input type="checkbox"/> Médical <input type="checkbox"/> Paramédical <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l’éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d’intervention	Communauté de Communes de Venduvre-Soulaines	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	A définir
	<i>Financeurs et montants</i>	A définir
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	A définir
Déterminants de santé visés	Système de soins	
	<input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie	
	<input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d’alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
Conditions de vie		
<input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail		
Environnement social		
<input type="checkbox"/> Intégration sociale		

	<input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>) Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation Autre(s) – Fiche en action en mode projet dont les déterminants visés restent à définir
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028. Politique santé de la Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus - Nombre de partenaires impliqués - Typologie des partenaires impliqués - Nombre de réunion de travail réalisées -Freins et leviers identifiés dans cette démarche de construction collective Indicateurs de résultat - Projets répondant effectivement aux axes stratégiques et aux objectifs spécifiques du CLS - Besoins identifiés pour chaque nouveau projet - Critères de faisabilité identifiés pour chaque nouveau projet Méthode d'évaluation envisagée L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : - Tableau de suivi des réunions, - Comptes rendus des réunions, -

Action n°3.5	Portage de repas EHPAD
--------------	-------------------------------

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Ehpad Résidence le Domaine, 10200 Soulaines-Dhuys
	Personne référente	Didier Chaperon
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>La CCVS et notamment le Soulainois est un territoire rural touché par un phénomène d'isolement social des personnes. On recense 450 personnes dites isolées sur le territoire en 2015.</p> <p>On constate également, et notamment à travers le diagnostic local de santé, que les personnes âgées sont en demande de maintien à domicile plutôt que d'une entrée en établissement type Ehpad.</p> <p>La mobilité est également une problématique prégnante sur le territoire, notamment pour les aînés.</p> <p>Les dispositifs de portage de repas à domicile sont ainsi une solution répondant à l'ensemble de ces enjeux. S'ajoute à ces derniers, la préservation de l'environnement grâce à une production locale permettant de diminuant les déplacements.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) (lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Contribuer à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.	

	<input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines
Objectifs spécifiques	<p>Améliorer l'accessibilité (géographique, financière, physique, culturelle) aux offres disponibles sur le territoire ou en proximité en matière d'accompagnement, de soutien et de répit pour les aînés, les personnes en situation de handicap et leur entourage</p> <p>Renforcer les solidarités en direction des aînées, des personnes en situation de handicap et de leur entourage</p>
Objectifs opérationnels	<p>S'inscrire dans une dynamique de territoire.</p> <p>Recourir à un acteur local pour le portage de repas à domicile ou en structure.</p> <p>Proposer des repas goûteux et équilibrés</p> <p>Conserver le lien social pour les acteurs isolés</p>
Etapas de mise en œuvre – Description	<p>1. Etude des potentialités de déploiement du service et communication sur l'offre</p> <p>L'Ehpad Le Domaine procédera à une première diffusion de communication autour du dispositif afin de recenser les potentiels bénéficiaires de l'offre sur le territoire.</p> <p>Un échange avec la MPT-Centre social de Brienne le Château, qui procède déjà à des livraisons de repas sur une partie du territoire, permettra d'avoir une lisibilité de l'offre existante.</p> <p>Enfin, les communes seront sollicitées afin de recenser les potentiels personnes âgées souhaitant bénéficier d'un service de portage de repas à domicile.</p> <p>La quantification des portages de repas prévisionnels permettra d'affiner les tarifications proposées.</p> <p>2. Réflexion sur les modalités de livraison de repas</p> <p>A l'heure actuelle, l'Ehpad de Soulaines a lancé le dispositif avec un petit nombre de repas livrés, conditionnés dans des boîtes thermiques.</p> <p>Pour l'heure l'Ehpad a la capacité d'augmenter sa production de repas/jour mais doit encore porter une réflexion sur les modalités de livraison. Ces dernières seront affinées en fonction du nombre de bénéficiaires potentiels recensés.</p> <p>L'objectif de développer le service est également conditionné à l'acquisition d'un véhicule réfrigéré adapté. Un accord cadre national a été passé avec le Petit Forestier (Flotte de 55 véhicules existants), et le délai de réponse est d'environ 3 semaines pour la livraison du véhicule.</p> <p>L'option livraison en interne sera possible à partir de 20 repas livrés par jour. En dessous de ce seuil, il est envisagé de porter une réflexion sur un partenariat avec le Groupe La Poste qui propose un service de livraison, notamment de repas à domicile. Le délai de mise en place de ce type de contrat est d'environ 3 semaines. Après la mise en place du contrat tout nouveau bénéficiaire pourra être livré sous 48h (délai de mise en place de la production et de l'information à La Poste).</p>

	<input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) : entreprises, résidence service,	<input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Territoire de la communauté de communes, secteur de Soulaines-Dhuys (23 communes)	
Financement	<i>Budget prévisionnel global</i>	Coûts de livraison annule prévisionnel : Véhicule réfrigéré en location Petit Forestier : 9 600€ HT/an Essence selon la zone géographique et proportionnelle à la volumétrie repas ETP livreur : => 25 repas/jour 0,35 ETP => 40 repas/jour 0,7 ETP => 60 repas/jour 1 ETP => 80 repas/jour 1,3 ETP => 100 repas/jour 1,6 ETP
	<i>Financeurs montants et</i>	Autofinancement ARS Conseil départemental de l'Aube pour les bénéficiaires de l'APA et dans le cadre du plan d'aide destiné aux personnes âgées
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>	
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale	

	<input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028.
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus - Nombre de partenaires impliqués - Typologie des partenaires impliqués - Degré d'implication des partenaires dans la construction de l'action et dans sa mise en œuvre - Nombre de réunion de travail réalisées - Freins et leviers identifiés dans cette démarche de construction collective Indicateurs de résultat - Nombre d'ainés/de personnes en situation de handicap/de personnes de l'entourage qui déclarent avoir un accès facilité aux offres proposées sur le territoire ou en proximité - Nombre de aînées, des personnes en situation de handicap et de leur entourage déclarant se sentir plus soutenus Méthode d'évaluation envisagée L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple : - Tableau de suivi des réunions, - Comptes rendus des réunions,

Action N°3.6	Proposer des rencontres et des activités au sein du FAM de l'ADRET/ faire profiter aux partenaires ce lieu privilégié et dans le même temps, de façon informelle démystifier la peur du handicap et apporter un regard différent
---------------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	FAM ADRET
	<i>Personne référente</i>	PATENOTRE MARTIN Edith
Axe stratégique du CLS	<input type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>L'ADRET est un FAM qui depuis quelques années avec le COVID est resté « enfermé » sur lui-même. Cet établissement offre une architecture agréable et des possibilités de partager des lieux pour les ouvrir à d'autres acteurs de Vendevre et environs : un hall d'accueil propice aux réceptions et diverses animations (thé dansant, contes et histoire, karaoké...), une salle snoezelen et par la suite prévu dans l'agrandissement un home cinéma avec possibilités de faire des après-midis cinéma et jeux vidéo. Une cuisine pédagogique va être installée et pourra peut-être être propice à des « master chef » !!</p> <p>Une mini ferme va aussi être créée et un potager avec des légumes mais également diverses senteurs.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines	

Objectifs spécifiques	Renforcer les solidarités en direction des ainées, des personnes en situation de handicap et de leurs entourages	
Objectifs opérationnels	Partager des moments conviviaux avec différents publics du secteur pour améliorer les échanges, communiquer autour des pratiques et du handicap afin d'apporter un regard différent des uns et des autres / ouverture, rencontre/projet en commun	
Etapes de mise en œuvre – Description	Les étapes seront définies après la rencontre avec les différents acteurs.	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : <i>dernier trimestre 2022</i> Fin : juillet 2023	
Partenaires de l'action	Ensemble des partenaires du CLS	
Aître de Vendeur Maison pour tous	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Site du FAM de l'ADRET	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	A définir
	<i>Financeurs et montants</i>	A définir
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	Bâtiment et personnel du FAM l'ADRET
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	

	<p>Environnement social</p> <p><input type="checkbox"/> Intégration sociale</p> <p><input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Normes et climat social</p> <p>Contexte économique et politique</p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales</p> <p><input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population</p> <p><input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau de revenu</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autre(s) – interconnaissance des acteurs</p>
<p>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p>Politiques Publiques concernées</p>	<p>Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028.</p> <p>Politique santé de la Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines</p>
<p>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)</p>
<p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p>	<p>Indicateurs de processus</p> <p>Nombre d'inventaires réalisés</p> <p>Nombre d'outils créés</p> <p>Nombre d'outils diffusés</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <p>- Nombre d'acteurs/intervenant sur le territoire déclarant mieux connaître les autres acteurs/intervenant sur territoire en matière de santé</p> <p>- Typologie des acteurs mieux identifiés</p> <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <p>Questionnaire</p>

Axe Transversal

Action n°T1	Carte partenariale	
Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Communauté de communes Venduvre-Soulaines
	Personne référente	Brenda GRANGIER – Coordinatrice CLS
Axe stratégique du CLS	<input checked="" type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>Les travaux de construction du Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes Venduvre Soulaines ont permis aux acteurs du territoire de se retrouver autour d'un enjeu commun, celui de l'amélioration de la santé des habitants. La mobilisation a été soutenue et durable dès la mise en place des premiers groupes de travail.</p> <p>Les échanges ont été riches et ont permis de mettre en évidence le manque d'interconnaissance et de collaboration entre les acteurs de terrain ainsi qu'une connaissance partielle sur l'offre déjà disponible sur la communauté de communes notamment en matière de prévention et d'accès aux soins notamment.</p> <p>Les enjeux sont donc d'améliorer la connaissance et l'interconnaissance des professionnels intervenant dans le parcours de santé de l'habitant tout en renforçant la visibilité et la lisibilité pour le grand public sur l'accès aux soins et à la prévention.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3	

Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines
Objectifs spécifiques	Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs du territoire et intervenant sur le territoire (social, médicosocial, sanitaire, éducatif) en matière de santé
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser une carte partenariale recensant les offres existantes sur le territoire en matière de santé (structures, dispositifs ...) avec un groupe de travail mobilisé ➤ Identifier, à travers cette carte partenariale, les modalités de partenariat opérant sur le territoire en matière de santé
Etapes de mise en œuvre – Description	<p>Etape 1 : Dès janvier 2023 - constitution d'un groupe de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des acteurs du territoire et du département à mobiliser ➤ Prise de contact avec les acteurs et rencontres si nécessaire afin de présenter le projet et d'échanger avec eux sur les modalités d'implication dans ce projet. <p>Ce travail de mobilisation se fera en articulation avec l'ARS et la CPAM.</p> <p>Ce groupe de travail aura pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De recenser l'ensemble des offres de santé existantes sur le territoire du CLS à partir de ressources déjà disponibles notamment celles de l'ARS et de la CPAM ➤ D'identifier et de rendre lisible et visible les interactions entre les différentes offres ainsi que la nature et les objectifs des partenariats engagés sur le territoire ➤ D'élaborer à partir de ces éléments la carte partenariale ➤ D'organiser la communication de cette carte partenariale ➤ D'évaluer cette action au regard des objectifs poursuivis ➤ D'organiser la réactualisation de cette carte au regard des évolutions sur le territoire <p>Etape 2 : Mise en place de réunions de travail avec le groupe de pilotage</p> <p>Une première réunion sera organisée afin d'installer le groupe de travail, d'identifier le rôle de chacun au regard des missions poursuivies et d'élaborer une feuille de route pour la réalisation la carte partenariale Les réunions suivantes seront planifiées avec le groupe.</p> <p>Etape 3 : Elaboration de la carte partenariale et communication</p> <p>A partir de la feuille de route élaborée, le groupe de travail travaillera sur la forme, le contenu de cette carte ainsi que sur ces modalités de communication et de diffusion.</p> <p>Etape 4 : Evaluation de l'action</p> <p>A l'issue de cette première année, le groupe de travail évaluera cette action au regard des objectifs poursuivis. Cette évaluation permettra de réfléchir aux ajustements nécessaires à sa poursuite.</p>

	Les années suivantes, le groupe de travail assurera le suivi et l'actualisation de cette carte au regard des évolutions sur le territoire.	
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : janvier 2023 Fin : décembre 2027	
Partenaires de l'action	ARS DT 10 CPAM 10	
Public visé	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	* Préciser si professionnels : <input checked="" type="checkbox"/> Médical <input checked="" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="" type="checkbox"/> Social <input checked="" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé <input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : collectivités
Territoire d'intervention	Communauté de communes Venduvre-Soulaines	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	A définir selon travaux du groupe de travail
	<i>Financeurs et montants</i>	A définir selon travaux du groupe de travail
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	Mise à disposition de salle CCVS
Déterminants de santé visés	Système de soins <input checked="" type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention) Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	

	<p>Contexte économique et politique</p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales</p> <p><input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population</p> <p><input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau de revenu</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <p>Autre(s) : environnement physique – implantation des ressources / stratégie politique</p>
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Projet Régional de Santé 2018-2028. Politique santé de la Communauté de communes Venduvre-Soulaines
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et typologie des partenaires associés à l'action, - Nombre de réunion - Satisfaction des personnes touchés par les actions - Nombre de personnes informés de l'action - Type de communication utilisée <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs/intervenant sur le territoire déclarant mieux connaître les autres acteurs et offres sur territoire en matière de santé - Typologie des acteurs et des offres mieux identifiées - Nombre de nouveaux partenariats mis en place sur le territoire <p>Méthode d'évaluation envisagée</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord - Questionnaire - Compte rendus de réunion -

Action n° T2	Coordination, animation et évaluation du contrat local de santé de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines
---------------------	--

Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)
Porteur	<i>Structure :</i> Communauté de communes Vendevre-Soulaines
	<i>Personne référente</i> Brenda GRANGIER - Coordinatrice CLS
Axe stratégique du CLS	<input checked="" type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap
Contexte et enjeux locaux	<p>La loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) du 21 Juillet 2009 prévoit la mise en place des contrats locaux de santé sur les territoires, au plus près des besoins de la population.</p> <p>Le contrat local de santé est un outil souple et modulable, qui permet de décliner sur un territoire donné les orientations prioritaires en matière de santé prévues dans le Projet Régional de Santé de l'Agence Régionale de Santé Grand Est 2018-2028.</p> <p>C'est également un outil de coopération des acteurs (sanitaires, sociaux, médicaux, médico-sociaux, ...) du territoire autour d'une politique de santé adaptée aux besoins locaux, identifiés à partir d'un diagnostic local de santé.</p> <p>Afin de mettre en cohérence l'ensemble des initiatives locales au sein du contrat local de santé, une coordination structurée des acteurs est essentielle.</p> <p>L'animation, la coordination, la mise en réseau des acteurs, la communication, sont nécessaires à</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en œuvre opérationnelle du contrat local de santé, ➤ Son suivi, ➤ Son évaluation, ➤ Ainsi qu'au maintien et à l'entretien d'une dynamique partenariale sur le long terme. <p>Il est fondamental de mettre en place une animation et une coordination locale pour garantir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, du CLS.</p> <p>Dans la même lignée, cette fonction permet de disposer d'un référent identifié par la population, les professionnels et les signataires, ce qui facilite les échanges et la fluidité des relations partenariales.</p>
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS)</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.

	<input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input checked="" type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines
Objectifs spécifiques	➤ Assurer l'animation, le déploiement du plan d'actions et l'évaluation du contrat local de santé
Objectifs opérationnels	➤ Organiser les différentes réunions des instances de gouvernance du CLS ➤ Organiser le suivi des actions du CLS ➤ Réaliser l'évaluation du CLS annuellement puis à l'issue des 5 ans ➤ Identifier les enjeux et problématiques en santé du territoire qui émergeront de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions
Etapes de mise en œuvre – Description	<p><u>Année 2021 - 2022 : Construction du CLS</u></p> ➤ Réalisation d'un diagnostic local de santé ➤ Organisation des comités de pilotage (COPI) et des réunions de l'équipe projet pour le lancement et la validation des travaux. ➤ Organisation de groupes de travail pour définir les axes stratégiques et les décliner en actions avec les partenaires. ➤ Réalisation des tâches administratives : réservation de salles, comptes-rendus, invitations, relances, ... ➤ Suivi du calendrier et des différentes échéances. ➤ Rédaction du contrat local de santé, en lien avec les copilotes du CLS et l'IREPS ➤ En lien avec l'IREPS, accompagnement des porteurs d'actions dans la rédaction des fiches action. ➤ Transmission d'informations et points d'avancement auprès des pilotes du CLS. ➤ Organisation de la signature du CLS
	<p><u>Année 2023 : Première année de mise en œuvre du CLS</u></p> ➤ Organisation des instances de gouvernance annuelles ➤ Construction d'outils de suivi du CLS. ➤ Suivi de la programmation des actions ➤ Veille sur la cohérence des actions avec les démarches territoriales en cours ➤ Identification des pistes d'amélioration des fiches action d'une année sur l'autre afin de répondre au mieux aux besoins des habitants ➤ Réalisation de l'évaluation de l'année 1 du CLS

	<p>➤ Transmission d'informations et points d'avancement auprès des pilotes du CLS.</p> <p><u>Années 2024 à 2027 : Poursuite de la mise en œuvre du CLS</u></p> <p>➤ Organisation des instances de gouvernance annuelles.</p> <p>➤ Suivi de la programmation des actions</p> <p>➤ Veille sur la cohérence des actions avec les démarches territoriales en cours.</p> <p>➤ Accompagnement des porteurs d'actions dans l'évaluation et l'évolution éventuellement identifiée des actions</p> <p>➤ Propositions d'ajustements du CLS pour mise en cohérence avec d'autres démarches ou politiques de santé.</p> <p>➤ Identification des pistes d'amélioration des fiches action d'une année sur l'autre afin de répondre au mieux aux besoins des habitants</p> <p>➤ Réalisation de l'évaluation chaque année</p> <p>➤ Transmission d'informations et points d'avancement auprès des pilotes du CLS.</p> <p>➤ Anticipation dès 2026 sur la construction du prochain contrat local de santé (diagnostic, consultation territoriale, ... ou autres outils à définir avant 2027).</p> <p><u>2027 : Fin du CLS et préparation du futur CLS</u></p> <p>➤ Organisation des instances de gouvernance annuelles.</p> <p>➤ Suivi de la mise en œuvre des actions selon le planning prévu.</p> <p>➤ Accompagnement des porteurs d'actions dans l'évaluation de leurs actions</p> <p>➤ Identification des pistes d'amélioration des fiches action d'une année sur l'autre afin de répondre au mieux aux besoins des habitants</p> <p>➤ Organisation et réalisation de l'évaluation finale du CLS dans les dimensions suivantes : processus, résultats, dynamique partenariale.</p> <p>➤ Préparation et organisation des travaux de construction du prochain contrat local de santé.</p> <p>La prestation de coordination du CLS mise en œuvre par la Communauté de communes Vendevre-Soulaines représente 0,5 équivalent temps plein (0,5 ETP) par an.</p>
Durée de l'action	<input type="checkbox"/> Annuelle : <input checked="checked" type="checkbox"/> Pluriannuelle : <input type="checkbox"/> Ponctuelle : Début : 2022 Fin : 2028
Partenaires de l'action	Communauté de communes Vendevre-Soulaines Agence Régionale de Santé Partenaire du CLS Acteurs du territoire
Public visé	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) </div> <div style="width: 45%;"> <p>* Préciser si professionnels :</p> <input checked="checked" type="checkbox"/> Médical <input checked="checked" type="checkbox"/> Paramédical <input checked="checked" type="checkbox"/> Médico-social <input checked="checked" type="checkbox"/> Social <input checked="checked" type="checkbox"/> De la prévention et de la promotion de la santé </div> </div>

	<input checked="" type="checkbox"/> Professionnels* <input checked="" type="checkbox"/> Autre (Précisez) : Tous les habitants du territoire	<input checked="" type="checkbox"/> De l'éducation/la formation <input checked="" type="checkbox"/> De la culture/Loisirs <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :
Territoire d'intervention	Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines	
Financement	<i>Budget global prévisionnel</i>	21 800 €/an
	<i>Financiers et montants</i>	2022 : ARS = 10 900 € - CCVS = 10 900 € 2023 : ARS = 10 900 € - CCVS = 10 900 € 2024 : ARS = 10 900 € - CCVS = 10 900 € 2025 : ARS = 10 900 € - CCVS = 10 900 € 2026 : ARS = 10 900 € - CCVS = 10 900 € 2027 : ARS = 10 900 € - CCVS = 10 900 €
	Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>)	<u>Ressources matérielles :</u> Mise à disposition de salles, d'équipements pour une réunion, de matériel pour la mise en place d'une action, véhicule ...
Déterminants de santé visés	Système de soins <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité	
	Mode de vie <input type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)	
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) <input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail	
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social	
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)	
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation	
	Autre(s) : Environnement physique - Coordination	

Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028. Politique santé de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunion en équipe projet - Nombre et typologie de rencontres avec les porteurs - Mise en œuvre d'un calendrier de l'action - Nombre de réunion de gouvernance organisés <p>Indicateurs de résultat ou d'efficacité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre effective du plan d'actions - Evolution du nombre d'actions inscrites dans le plan opérationnel * - Identification de nouveaux enjeux, de nouvelles problématiques en matière de santé sur territoire - Réalisation d'une évaluation bilan par an - Réalisation d'une évaluation finale - Identification des axes d'amélioration du CLS chaque année - Identification des axes de travail pour la reconduction du CLS 2ème génération - Freins, leviers et pistes d'amélioration identifiés dans le cadre de l'animation du CLS - Nombre et typologie des partenariats mis en place dans le cadre du CLS - Evolution du nombre de partenaires engagés dans le CLS * <p>Méthode d'évaluation envisagée</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et l'issue de l'action à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de suivi - Tableau de reporting - Echancier - Grille d'évaluation - <p>* Concernant les indicateurs de résultats suivants : Evolution du nombre d'actions inscrites dans le plan opérationnel, évolution du nombre de partenaires engagés dans le CLS, les taux d'évolution de ses deux indicateurs pourront être mesurés à partir de la deuxième année de l'action puis les années qui suivront la mise en œuvre de l'action.</p>

Action n°T3	Mise en place d'une stratégie de communication sur le CLS
--------------------	--

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	Structure :	Communauté de communes Vendevre-Soulaines
	Personne référente	Brenda GRANGIER - Coordinatrice CLS
Axe stratégique du CLS	<input checked="" type="checkbox"/> Axe transversal <input type="checkbox"/> Axe 1 : Améliorer le parcours de soins des habitants du territoire et enrichir la démographie médicale et paramédicale <input type="checkbox"/> Axe 2 : Un territoire mobilisé pour renforcer l'offre de prévention à destination de sa population <input type="checkbox"/> Axe 3 : La CCVS : un acteur engagé pour améliorer le parcours de santé des aînés du territoire et des personnes en situation de handicap	
Contexte et enjeux locaux	<p>Le manque de connaissance des dispositifs existants en matière de santé et médicosocial a été constaté unanimement par les acteurs locaux, ainsi que la méconnaissance des actions de la CCVS.</p> <p>De plus, la population interrogée dans le cadre du diagnostic local de santé a exprimé un manque d'information global quant aux actions portées localement, notamment en matière de santé.</p> <p>La dynamique partenariale est le fil conducteur d'un contrat local de santé et il est essentiel de pouvoir engager cette dynamique sur ce territoire.</p> <p>Informers les acteurs, les partenaires ainsi que les habitants du territoire sur ce CLS ainsi que les actions qui y sont menées est un enjeu majeur.</p> <p>Pour renforcer et développer cette dynamique, plusieurs actions sont prévues par la Communauté de Communes Vendevre-Soulaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La création d'une page dédiée au contrat local de santé sur le site Internet de la CCVS ➤ La création d'outils de communication sur le CLS 	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et chiffre) <u>base liste des objectifs du PRS</u>	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS	
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.	

	<input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif général	Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du territoire de la Communauté de communes Vendeuve-Soulaines
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer la lisibilité et la visibilité de la démarche CLS ainsi que les actions menées sur le territoire, à destination des acteurs locaux, des habitants et des partenaires intervenant sur le territoire
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer un plan de communication pour le CLS à destination des acteurs locaux/élus locaux, des habitants et des partenaires intervenant sur le territoire ➤ Créer une page Internet dédiée au contrat local de santé sur le site de la CCVS ➤ Créer des supports de communication sur le CLS (sa démarche, ses actions) à destination des acteurs du territoire locaux/élus locaux, des habitants et des partenaires intervenant sur le territoire
Etapas de mise en œuvre – Description	<p><u>Année 1</u></p> <p>Etape n° 1 : Constitution d'un groupe de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identification des acteurs du territoire à mobiliser au sein du groupe de travail ➤ Prise de contact avec les acteurs et rencontres si nécessaire afin de présenter le projet et d'échanger avec eux sur les modalités d'implication dans ce projet <p>Le groupe de travail aura pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ De formaliser une feuille de route pour l'élaboration du plan de communication, des outils associés et de la page Internet dédiée au CLS ➤ D'évaluer cette action tout au long du CLS <p>Etape n° 2 : Elaboration d'un plan de communication et création d'outils</p> <p>Organisation de réunions de travail avec les acteurs du territoire mobilisés pour élaborer le plan de communication et créer les outils associés (page internet ...)</p> <p>Etape n°3 : mise en œuvre de la communication à l'aide des outils créés</p> <p>Mise en œuvre de l'action au regard de la feuille de route élaborée avec le groupe</p> <p>Etape n°4 : Evaluation de l'action</p> <p>Un temps de bilan sera organisé avec le groupe de travail afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'évaluer l'action sur l'année 1 ➤ D'identifier les pistes d'amélioration à apporter aux outils de communication ➤ D'évaluation le travail collaboratif réalisé

	<p>Environnement social</p> <p><input type="checkbox"/> Intégration sociale</p> <p><input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Normes et climat social</p> <p>Contexte économique et politique</p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales</p> <p><input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population</p> <p><input type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <p>Conditions socio-économiques</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau de revenu</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <p>Autre(s) – environnement physique / coordination</p>
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques Publiques concernées	Le CLS est un outil de déclinaison de la politique de santé régionale déterminée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028. Politique santé de la Communauté de communes Vendevre-Soulaines
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	<p>Indicateurs de processus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et profil des personnes touchées par l'action - Nombre et typologie des partenaires associés à l'action - Nombre et typologie des actions réalisées - Satisfaction des personnes touchées par les actions - Type de communication utilisée <p>Indicateurs de résultat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de d'acteurs du CLS déclarant mieux comprendre la démarche de CLS sur leur territoire - Nombre de d'acteurs du CLS déclarant mieux connaître les actions menées dans le cette démarche sur le territoire - Nature des actions déclarés plus visibles et plus lisibles <p>Méthode d'évaluation envisagée</p> <p>L'évaluation se fera tout au long de l'action et à un bilan sera réalisé chaque année à partir des indicateurs de processus et de résultats identifiés et à l'aide d'outils de suivis et d'évaluation adaptés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tableau de bord - Questionnaire...

SYNTHESE DU PROGRAMME D'ACTION PAR PORTEUR

Porteur d'action	Numéro	Intitulé	Pages
 <p>Maison de Santé Pluridisciplinaire Des Rives de Barse</p>	1.2	Développer une offre de télémédecine sur le territoire	40
	1.3	Elaboration d'un programme ETP AVC	44
	2.1	Repérage et prise en charge des femmes et des enfants victimes de violences conjugales intrafamiliales	60
	2.6	Livret de santé à destination des femmes	84
	3.4	Etude de faisabilité d'un projet Bien vieillir	118
	 <p>ADMR pour tous, toute la vie, partout</p>	3.1	Prévention épuisement des aidants : Cafés des aidants et programme de sophrologie
3.3		Informatiquez-vous : un programme d'ateliers collectifs informatique à destination des seniors	113
2.2		Responsabilité populationnelle – prévention et suivi du parcours de santé des patients atteints ou à risque de souffrir de certaines pathologies chroniques	65
 <p>Res Pauze</p>	2.3	Promotion du réseau POLLIN'AIR	71
	2.7	Expérimenter une action de vaccination en milieu scolaire	88
 <p>académie Reims RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST</p>	2.8	Action de prévention du mal être des jeunes par la médiation animale au collège	93
	2.9	Action de prévention des addictions : programme UNPLUGGED	98
 <p>VENDEVRE-SOULAINES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</p>	1.1	Renforcer l'attractivité du territoire à destination des professionnels de santé	36
	2.5	Forum santé	80
	3.2	Les ateliers numérique dans le « Soulainois »	109
	T1	Création d'une carte partenariale	130
	T2	Coordination du contrat Local de Santé	134
	T3	Communication du contrat Local de Santé	139



3.5	Portage de repas à domicile	122
-----	-----------------------------	-----



3.6	Proposer des rencontres et des activités au sein du FAM	127
-----	---	-----



2.4	Prévenir, surveiller et se protéger des ambrosies et des chenilles processionnaires	75
-----	---	----



1.5	Développement des actions du conseiller en environnement intérieur	56
-----	--	----



1.4	Développer le sport santé sur le territoire de la CC Vendeuvre Soulaines	49
-----	--	----

PARTENAIRES DU CONTRAT LOCAL DE SANTE





Contrat local de santé 2023-2027



Avec le soutien méthodologique de l'Instance Régionale
d'Education et de Promotion de la Santé Grand-Est

